



Date de dépôt : 21 février 2024

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour rendre le calme au quartier de Saint-Jean

Rapport de majorité de Jean-Pierre Tombola (page 3)

Rapport de première minorité de Marc Falquet (page 71)

Rapport de seconde minorité de Jean-Marie Voumard (page 76)

Pétition (2184-A)

pour rendre le calme au quartier de Saint-Jean

Nous tenons à vous informer au nom des habitants et commerçants de Saint-Jean (et vous n'êtes pas sans le savoir) d'une installation permanente d'un groupe de personnes dans l'espace public couvert attenant à la Maison de quartier de Saint-Jean, à l'Eglise Sainte-Jeanne de Chantal ainsi qu'à la patinoire avenue d'Aïre. Depuis pratiquement trois années, nous subissons des nuisances générées par ces personnes, telles que saleté, odeurs nauséabondes, ordures (poussettes cassées, matelas, linge sale, etc.) déposées sur le trottoir sous nos fenêtres, sans parler des disputes et des bagarres entre eux. Nous vous signalons également que des voitures immatriculées en France viennent leur « rendre visite » en stationnant sur l'espace couvert.

Au vu de ce qui précède, nos enfants et habitants du quartier n'ont plus accès à cet espace ainsi qu'à d'autres lieux publics qui sont envahis de plus en plus (Charmilles – Saint-Jean). Nous avons sollicité à plusieurs reprises la police cantonale et municipale pour mettre fin à cette situation inacceptable, sans succès. Ils partent le matin et reviennent le soir. Des e-mails ont été envoyés à Madame la Maire, sans réponse... !!!

Nous sommes arrivés au point maintenant où cette situation ne peut plus DURER. C'est pourquoi nous déposons cette pétition au Grand Conseil. Il n'est pas de notre ressort, en tant que citoyens, d'intervenir auprès de cette population mais nous en appelons à vos compétences et à votre devoir, en tant qu'élus, pour prendre rapidement les mesures nécessaires pour redonner à ce quartier le calme et la sécurité que chacun est en droit d'attendre sur son lieu de vie ou de travail.

Nous vous remercions de bien vouloir intervenir rapidement et vous transmettons nos salutations distinguées.

N.B. 4 signatures

*M^{me} Françoise Liapis
16, avenue De-Gallatin
1203 Genève*

*M^{me} Danielle Chiavaroli
4, rue des Confessions
1203 Genève*

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Jean-Pierre Tombola

Introduction

La commission des pétitions a examiné, lors de ses séances des 4, 18 décembre 2023 et 22 janvier 2024, la pétition 2184 pour rendre le calme au quartier de Saint-Jean. Pour mener à bien ses travaux, la commission a d'abord auditionné M^{me} Françoise Liapis et M^{me} Danielle Chiavaroli, pétitionnaires. Ensuite, elle a auditionné M. Yann Waechter, coordinateur-médiateur Pôle Médiation Intercommunautaire – Caritas-Genève, ainsi que M. Jérôme Clément, travailleur social et codirecteur de l'association Maraude Genève. Enfin, la commission a entendu M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, M^{me} Christine Camp, commandante de la police municipale et cheffe de service, M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, et M. Mauro Lorenzi, chef du service voirie – Ville de Genève. L'audition de M^{me} Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, de M^{me} Monica Bonfanti, cheffe de la police, et de M. Philippe Egger, capitaine de la brigade des mineurs, a permis à la commission d'obtenir une vision plus large des réponses apportées par les différents acteurs concernés en ce qui concerne les préoccupations des habitants et commerçants du quartier de Saint-Jean.

La présidence a été assurée par M. Sylvain Thévoz et M. Barbey Alexis, vice-président. Lors de ses travaux, la commission a été assistée par M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique de commission (SGGC). La commission remercie M. Vuilleumier Christophe pour la tenue et l'exactitude des procès-verbaux.

Rappel du contexte et synthèse

Les habitants et commerçants du quartier de Saint-Jean subissent depuis trois ans de nombreuses nuisances liées à un groupe de la communauté rom qui s'est installé dans l'espace public couvert attenant à la Maison de quartier de Saint-Jean, à l'Eglise Sainte-Jeanne de Chantal ainsi qu'à la patinoire de l'avenue d'Aire. Ils se plaignent notamment de la saleté, d'odeurs nauséabondes, d'ordures diverses déposées sur le trottoir sous leurs fenêtres, de disputes, de bagarres, de prostitution des mineurs, d'interactions avec les seniors ; ils craignent pour leurs cartes de crédit, etc.

Exaspérés, ils ont sollicité à maintes reprises la police municipale et cantonale afin qu'elle remédie à la situation, mais sans succès. Soucieux de la

tranquillité de leur quartier, par cette pétition, les habitants et commerçants de Saint-Jean demandent au Grand Conseil de prendre rapidement les mesures nécessaires pour redonner à ce quartier le calme et la sécurité que chacun est en droit d'attendre sur son lieu de vie ou de travail.

Dans ce contexte, la commission a procédé à diverses auditions qui lui ont permis de comprendre les contours de la situation avant de décider sereinement de la réponse adéquate à apporter aux préoccupations des pétitionnaires. Il convient de relever qu'au moment de leur audition, les pétitionnaires ont affirmé que la situation était redevenue calme, les Roms se seraient déplacés et se trouvent à présent aux Charmilles, vers la patinoire, et dorment à l'école Geisendorf. Cette information a été confirmée lors de l'audition des représentants de la Ville de Genève et ceux du canton.

Nécessité d'une approche sociale et du travail associatif de proximité dans l'accompagnement des sans-abris

A la suite de l'audition du responsable de la médiation interculturelle de Caritas et de l'association Maraude Genève, deux entités qui constituent le pendant associatif de la politique sociale, la commission a relevé la nécessité et l'importance d'une approche sociale de l'accompagnement des personnes de la communauté rom. La commission a été informée qu'un travail de médiation formelle est en l'occurrence assuré, tant sous l'angle relationnel avec la population genevoise que sous l'angle du droit afin de faciliter l'accès aux prestations pour la population rom. A cette fin, des modules de formation ont été développés tant pour les Roms que pour les professionnels.

L'association a relevé des appréciations différentes des besoins des personnes appartenant à la population rom. Certains habitants des Charmilles ont surtout considéré les inconvénients liés à la présence de la population rom alors que d'autres ont relevé les lacunes de l'accueil de ces personnes en situation de précarité et sans-abri. La problématique du sans-abrisme génère des problèmes entre ces personnes et les populations locales surtout lors de déplacements à la suite des interventions de la police, d'où l'importance du travail des associations sur plusieurs volets allant de la médiation à l'animation dans le but de lutter contre l'isolement des personnes sans-abri. Les associations ont maintenu un travail de terrain durant les trois dernières années afin de garder le lien avec ces personnes et de les guider vers les dispositifs d'urgence.

Il a été relevé que les familles roms étaient demandeuses d'un accès à l'emploi tout en étant conscientes des difficultés liées à la mobilité spécifique à cette communauté. Un certain nombre de Roms effectuent un travail informel

auprès de personnes âgées, tant pour les courses que pour la préparation des repas, ce qui peut expliquer des interactions sur l'espace public entre des Roms et des personnes âgées. Un concept de médiation préventive a été développé avec Caritas en vue de créer des espaces de parole dans des situations apaisées. Il est nécessaire de mener une politique permettant de se projeter sur le long terme. C'est le fait de vivre dans la rue qui engendre des nuisances diverses. Une année de rue représente dix ans de vie. Des solutions sur le long terme devraient être développées.

La loi sur la mendicité est difficilement applicable

S'agissant de la mendicité, la commission a retenu que la nouvelle loi sur la mendicité a largement impacté le quotidien des Roms, puisque le temps dédié à la recherche d'emploi a été grevé pour répondre aux amendes concernant la mendicité. C'est une vraie préoccupation pour cette population, sachant qu'il a été compliqué d'expliquer cette loi sur le terrain ; une loi qui est difficilement applicable tant pour les agents de police que pour les sans-abris eux-mêmes.

Il n'y a pas de phénomène de prostitution des mineurs

Concernant la préoccupation des habitants de Saint-Jean au sujet de la prostitution des mineurs, les associations affirment ne pas avoir observé de situation particulière dans leur travail de rue. La police municipale de la Ville de Genève n'a pas non plus relevé d'informations de cette nature, la police cantonale affirme ne pas avoir constaté de phénomènes de prostitution et ne dispose pas non plus de telles informations.

Les opérations « Vénus » pour lever les débarras des campements

Quant à la salubrité, les problèmes d'accessibilité à l'hygiène pour les personnes qui vivent dans la rue ne concernent pas que les Roms. Dans ce cadre, les opérations « Vénus » et la gestion des débarras dans les campements permettent aux équipes de la Ville de Genève de lever les débarras des campements une ou deux fois par mois dans le cadre de leur mission habituelle. La problématique qui s'est développée à Saint-Jean a été remarquée en 2022, un rapport a été réalisé visant la fermeture d'un espace, en l'occurrence une coursive. Des opérations « Vénus » ont été effectuées à plusieurs reprises dans le but d'évacuer les différents objets encombrant l'espace public. La Ville de Genève intervient en bout de chaîne pour des raisons de salubrité, puisque la loi n'interdit pas de dormir dans les espaces publics. A Saint-Jean, la coursive a été fermée et il n'y a plus de campement à l'heure actuelle.

La population rom n'a pas besoin de titre de séjour pour rester sur le territoire durant trois mois

De l'avis du département chargé de la police, les Roms sont une population nomade qui n'a pas besoin de titre de séjour pour rester sur le territoire durant trois mois. Ce mode de vie n'est pas problématique en soi, mais c'est l'occupation de l'espace public qui peut poser des problèmes tant pour le voisinage que pour les Roms eux-mêmes lorsque la densité de personnes est trop importante. Lorsque la situation s'exacerbe, les tensions deviennent sécuritaires et la police est appelée. Le département considère qu'il convient de développer un accompagnement social en parallèle à un travail sécuritaire pour éviter que des situations dérapent. Il est important de privilégier un travail de réseaux entre les différents acteurs plutôt qu'un travail répressif.

La police a pris plusieurs mesures depuis le dépôt de la pétition

La police a pris 13 mesures d'éloignement depuis le dépôt de cette pétition à l'encontre de personnes toutes d'origine roumaine. Des opérations « Vénus » ont également été déclenchées dans le parc Geisendorf. Dans le quartier de Saint-Jean, la population rom transite par ce lieu, le but de la police étant de déstabiliser la partie sédentaire de cette population en intervenant auprès des personnes concernées pour leur expliquer la situation.

A la suite des auditions et après échanges et discussions, la commission considère que la demande des pétitionnaires a trouvé une réponse. Le cadre légal est respecté et le problème des habitants et des commerçants de Saint-Jean a été réglé. Pour toutes ces raisons, la majorité de la commission a accepté le dépôt de la P 2184 sur le bureau du Grand Conseil. Pour le surplus, veuillez vous référer aux pages suivantes concernant les travaux de la commission.

Travaux de la commission

Séance du 4 décembre 2023

Audition de M^{me} Françoise Liapis et M^{me} Danielle Chiavaroli, pétitionnaires

M^{me} Liapis déclare que les Roms sont dans le quartier de Saint-Jean depuis quatre ans, occupant notamment les abris de la maison de quartier. Elle remarque que la situation est catastrophique au niveau de l'hygiène, du bruit et des conflits. Elle précise que des anciens du quartier ont été agressés et elle remarque que plusieurs d'entre eux n'osent plus sortir de chez eux. Elle ajoute qu'il y a également eu de la prostitution, non seulement de femmes, mais aussi

d'enfants. Elle indique qu'un Rom a demandé à une dame s'il pouvait avoir un rapport intime avec sa fille, ce sous ses yeux.

Cela étant, elle explique que les Roms ne se trouvent plus à la maison de quartier, mais aux Charmilles. Elle signale par ailleurs que les services sociaux ont demandé que les parents mettent leurs enfants à l'école, mais elle remarque que les parents roms ne veulent pas. Elle signale que les Roms sont largement aidés par la Ville de Genève et/ou le canton et elle remarque que ces personnes ne veulent que de l'argent. Elle remercie alors la police pour ses interventions en mentionnant qu'il aurait pu y avoir des morts. Elle explique que la police évacue parfois ces personnes en ôtant leurs matelas, mais elle remarque que des associations rapportent des matelas neufs la même journée.

M^{me} Chiavaroli ajoute que plusieurs bagarres se sont déroulées entre clans. Elle précise qu'un courrier a été envoyé à la Ville de Genève, mais qu'il n'y a pas eu de réponse. Elle ajoute que les commerçants n'en pouvaient plus, car les enfants allaient voler ce qu'ils pouvaient dans les magasins.

M^{me} Liapis acquiesce et déclare que les habitants veulent bien aider, mais que ces personnes abusent. Elle signale que la Ville de Genève a par ailleurs barricadé l'église et elle déclare que la situation s'est calmée à Saint-Jean, mais elle mentionne que les nuisances se sont déplacées. Elle répète que des anciens n'osent pas sortir dans la rue et confirme avoir vu des Roms prendre les cartes bancaires de certains anciens pour savoir si ces derniers avaient touché l'AVS.

Discussion et échanges avec les députés

Un député (PLR) déclare avoir habité Saint-Jean qui était un quartier de rêve. Il observe que la mairie de la Ville de Genève a répondu au courrier des pétitionnaires et a placé des éléments dans la cour de la maison de quartier pour empêcher les Roms de venir. Il ne pense pas qu'il soit possible de dire que la Ville de Genève n'intervient pas, même si M^{me} Chiavaroli mentionne n'avoir jamais eu de réponse à son mail.

Le même député (PLR) déclare avoir contrôlé si elle avait reçu une réponse et mentionne que c'est le cas, à la suite de quoi M^{me} Chiavaroli ajoute que ce mail a dû tomber dans les spams. Elle remarque que les services de la Ville sont intervenus, à la suite de quoi M^{me} Liapis répète que le problème relève de la dangerosité qui existe pour les personnes âgées. Elle mentionne que la police est intervenue presque tous les jours lorsque les Roms occupaient la maison de quartier.

Les Roms ne sont plus à Saint-Jean, ils se sont déplacés

En réponse à la question d'une députée (Ve) portant sur les nuisances actuelles, M^{me} Liapis répond que les Roms se trouvent aux Charmilles, vers la patinoire, et dorment à l'école Geisendorf. Elle précise qu'ils se déplacent. Elle ajoute que les anciens qui n'osent pas sortir habitent à la rue de Lyon.

La même députée (Ve) ne comprend pas que des personnes âgées donnent leur carte bancaire, à la suite de quoi M^{me} Liapis répond que cela arrive en rappelant que ces personnes sont fragiles, et M^{me} Chiavaroli ajoute que les Roms sont également à côté de l'école.

Un député (S) remarque que les personnes évoquées dans la pétition ont donc bougé et se trouvent aux Charmilles. Il se demande si le point de vue des pétitionnaires reflète la majorité des habitants de Saint-Jean. Il remarque que la pétition ne comprend que quatre signatures, et M^{me} Liapis répond qu'il y avait 200 signatures sur le formulaire.

En réponse aux questions du même député (S) demandant si les responsables de la maison de quartier sont intervenus et si les pétitionnaires disposent de preuves s'agissant du phénomène de prostitution des mineurs déjà évoqué, M^{me} Liapis répond que la maison de quartier n'a pas de responsabilité sur les lieux, qui appartiennent aux CFF. Elle ajoute avoir été le témoin de la prostitution des mineurs et avoir des photos.

Un député (MCG) remarque que des associations rapportent des matelas neufs lorsque la police intervient. Il demande quelles sont les associations qui interviennent. M^{me} Liapis l'ignore et M^{me} Chiavaroli ajoute que le lieu est un vrai dortoir.

En réponse à la question d'une députée (LC) demandant s'il y a eu des contacts entre les pétitionnaires et le canton, M^{me} Liapis répond par la négative. Elle se demande ce qui peut être fait pour les anciens.

Le président rappelle la procédure des pétitions. Il demande que les pétitionnaires adressent à la commission les annexes et leurs éventuelles photographies. M^{me} Liapis acquiesce.

Répondant à la question d'une députée (LC) demandant si les pétitionnaires ont des contacts avec les autres quartiers, M^{me} Liapis répond avoir des retours du quartier des Charmilles.

Un député (UDC) demande de combien de personnes il est question, M^{me} Liapis répond qu'il y a une cinquantaine de personnes. Mais elle explique que des voitures venant de France venaient parfois stationner, et elle déclare que plusieurs conflits se sont alors déroulés.

Le même député (UDC) se demande si ce sont ces mêmes groupes qui étaient présents durant les quatre ans. M^{me} Liapis répond qu'il y a un chef qui a une canne et elle mentionne que ces personnes partaient en Roumanie en été, pendant quelques semaines avant de revenir. Elle ajoute avoir entendu que certains d'entre eux ont des villas chez eux. Elle rappelle que les Roms touchent dix francs par jour à Genève et profitent des services proposés par la Ville de Genève.

Répondant à la remarque d'un député (S) concernant la difficulté de scolariser les enfants tout en demandant quel est l'âge des enfants qui se prostituent, M^{me} Liapis répond avoir vu des enfants en dessous de dix ans. Le même député (S) demande si elle a vu des habitants profiter des services sexuels des Roms, à la suite de quoi M^{me} Liapis acquiesce et déclare que cela se passe sous des couvertures avec des femmes adultes.

Une députée (PLR) demande si elle a appelé la police et si elle a vu ces scènes une seule fois. M^{me} Liapis acquiesce et déclare que la police a répondu qu'elle ne pouvait rien faire et lui a donné le numéro de la brigade des mineurs. Elle précise que cette dernière intervient lors des faits. Concernant les scènes, elle déclare que ces trafics durent depuis des années.

En réponse à la question d'un député (PLR) demandant si la police ne peut vraiment rien faire et si ce sont toujours les mêmes policiers qui interviennent, M^{me} Liapis répond que c'est la réponse qui lui a été faite. Elle ajoute que ce ne sont pas les mêmes policiers qui interviennent.

Un député (MCG) déclare que la patinoire des Charmilles qui a été évoquée est à l'emplacement de l'ancien centre commercial ; M^{me} Liapis acquiesce. Un autre député (MCG) évoque un article de presse du 4 décembre 2012 dans le « 20 Minutes » qui fait état de cette problématique de prostitution. Le président acquiesce et rappelle qu'Aspasie avait un projet sur cette problématique.

Discussion interne

Le président demande s'il y a des demandes d'audition.

Un député (PLR) suggère, au vu des propos, d'entendre la Ville de Genève.

Un député (UDC) demande l'audition de la cheffe de la police ou de la conseillère d'Etat pour avoir un point sur la situation légale de ces personnes.

Un député (PLR) déclare avoir été choqué par les propos sur la pédoprosstitution et partage la demande d'audition du Conseil d'Etat.

Un député (S) propose l'audition de la brigade des mineurs, laquelle peut évoquer la réalité du terrain et ses limites. Il rappelle que cette brigade réalise

un sacré travail. Il mentionne qu'il n'est pas possible de passer sur les propos portant sur la pédophilie. Un député (MCG) propose l'audition de la voirie.

Le président déclare qu'il ne participera pas au vote, puisqu'il travaille pour la Ville de Genève comme travailleur social précisément dans ce quartier et sur cet enjeu. Il remarque qu'il faudra déterminer si la commission souhaite entendre M^{me} Marie Barbey-Chappuis ou M^{me} Christina Kitsos. Il suggère également l'audition de la médiation interculturelle de Caritas et de Mauraude Genève, deux entités qui constituent le pendant associatif des structures officielles citées préalablement. Il entend que M^{me} Barbey-Chappuis est très intéressée à être auditionnée.

Le président déclare qu'il organisera l'audition conjointe de M^{me} Kast, de la brigade des mineurs et de la cheffe de la police d'une part, et de M^{me} Barbey-Chappuis avec la voirie d'autre part, ainsi que des associations qu'il a évoquées.

Séance du 18 décembre 2023

Audition de M. Yann Waechter, coordinateur-médiateur Pôle Médiation Intercommunautaire – Caritas-Genève, ainsi que de M. Jérôme Clément, travailleur social et codirecteur Association Maraude Genève

Quelle est la perception des habitants de Saint-Jean et des associations actives sur le terrain ?

M. Waechter prend la parole et déclare que son association travaille avec la population rom à Genève depuis sa création. Il précise que son association n'a pas de positionnement politique et fonctionne comme interface entre cette population et les habitants locaux. Il ajoute qu'un travail de médiation formelle est en l'occurrence assuré, tant sous l'angle relationnel avec la population genevoise que sous l'angle du droit afin de faciliter l'accès aux prestations pour la population rom. Il remarque que l'association travaille avec l'ensemble de la communauté. Il observe que des modules de formation ont été développés tant pour les Roms que pour les professionnels. Il signale ensuite que l'association a été interpellée sur la situation aux Charmilles et il remarque que les observations qui ont été rapportées à l'association relevaient surtout des besoins des personnes appartenant à ce groupement. Il indique que certains habitants ont surtout considéré les inconvénients alors que d'autres ont relevé les lacunes de l'accueil de ces personnes en situation de précarité. Il mentionne qu'un travail de terrain a été maintenu durant les trois dernières années afin de garder le lien avec ces personnes et de les guider vers les dispositifs d'urgence.

Il ajoute que ces familles étaient par ailleurs demandeuses d'un accès à l'emploi tout en étant conscientes des difficultés. Il remarque que la mobilité

est une spécificité de cette communauté, ce qui complique l'accès à l'emploi, et il indique que certains ont travaillé dans le cadre des vendanges. Il ajoute que des médiations sont en cours à la demande de l'école des Charmilles pour faciliter la cohabitation. Il précise que les tensions qui ont été évoquées sont toutefois objectivées par de nombreuses personnes et notamment l'école des Charmilles. Il explique toutefois que les tensions ont été renouvelées lorsque les Roms ont été déplacés, la police, quant à elle, étant consciente que le déplacement de cette population ne faisait que déplacer le problème.

M. Clément déclare que son association est jeune et date de mars 2022. Il ajoute que le travail de cette association porte sur la rue et sur les personnes sans-abri avec des tournées à vélo deux fois par semaine. Il remarque qu'il n'y a pas de jours fixes, puisque le contexte de la rue diffère selon la semaine. Il ajoute que l'association n'offre pas de prestation matérielle, mais tente de mettre les gens en lien avec le système social genevois. Il déclare que l'essentiel relève donc des liens de confiance qui peuvent être tissés. Il ajoute que l'association a deux autres volets, soit la médiation et l'animation dans le but de lutter contre l'isolement des personnes sans-abri. Il rappelle que la problématique du sans-abrisme génère des problèmes entre ces personnes et les populations locales.

Concernant les Roms des Charmilles, il déclare que son association s'est présentée à la maison de quartier de Saint-Jean il y a une année, laquelle avait besoin de communiquer avec les Roms à propos de l'usage de la cour de la maison de quartier. Il observe qu'en mars dernier, une arrivée plus massive de Roms est advenue, entraînant une dégradation de la situation et des interventions de la police. Il remarque qu'un concept de médiation préventive a alors été développé avec Caritas dans le but de créer des espaces de parole dans des situations apaisées.

Le président signale que les documents des deux associations se trouvent sur Accord.

M. Clément précise qu'il s'agit d'une plaquette de présentation et des deux rapports d'activité de chaque association.

Discussion et échanges avec les députés

La loi sur la mendicité a un impact sur le quotidien des Roms

Un député (PLR) demande si avec l'entrée en vigueur de la loi sur la mendicité, les communautés vivant dans la rue ont rencontré des difficultés. Il signale ensuite que les pétitionnaires ont dénoncé des actes de prostitution enfantine et il demande s'ils ont pu observer ce genre de chose. Il remarque par ailleurs que la pétition laisse imaginer que la situation aux Charmilles et à

Saint-Jean n'est pas encadrée et il remarque que tel n'est pas le cas. Il demande ce qui pourrait être fait de plus pour améliorer la situation, et M. Waechter répond que la nouvelle loi sur la mendicité a largement impacté le quotidien des Roms, puisque le temps dédié à la recherche d'emploi a été grevé afin de répondre aux amendes concernant la mendicité. Il déclare que c'est une vraie préoccupation pour cette population. Il remarque qu'il a été compliqué d'expliquer cette loi sur le terrain ; une loi qui est difficilement applicable tant pour les agents de police que pour les sans-abris eux-mêmes. Il remarque que le travail de prévention et d'accompagnement en est rendu d'autant plus difficile. Il déclare que son association accompagne parfois des personnes dans le cadre de cette problématique. A la suite de quoi, M. Clément ajoute que sur le terrain, une autre population est concernée, soit les toxicomanes. Il mentionne que ces derniers mendient et se retrouvent souvent amendés avec des montants qui se cumulent de manière impressionnante et il remarque que certains individus se retrouvent criminalisés.

Qu'en est-il du phénomène de prostitution des mineurs ?

M. Waechter remarque que la préoccupation de son association porte sur le potentiel développement de la prostitution en réponse à la loi sur la mendicité, mais il déclare que rien n'a pu être observé. Il mentionne qu'Aspasie n'a pas non plus observé de situation particulière dans son travail de rue. Il estime que pouvoir poser un cadre dès le départ pour les relations entre les habitants et les sans-abris est important et il remarque que ce projet de médiation préventive s'inscrit dans cette dynamique.

M. Clément ajoute qu'il y a toujours des problèmes d'accessibilité à l'hygiène pour les personnes qui vivent dans la rue, des problèmes qui ne concernent pas que les Roms.

En réponse à la question d'une députée (Ve) demandant s'ils ont été sollicités par les pétitionnaires et ce qu'ils pensent des faits qui sont rapportés par les pétitionnaires, M. Clément répond que son association n'a pas été sollicitée. Il ajoute ne pas avoir constaté de prostitution, mais il sait qu'il y a en effet des problèmes de nuisances sonores. Il rappelle qu'il y a des rats dans l'ensemble de la ville et il mentionne que toutes les personnes sans-abri sont concernées par ce problème, les personnes devant mettre leurs affaires à l'abri.

La même députée (Ve) demande ce qu'il en est des incitations faites auprès des personnes âgées quant à leurs cartes bancaires ; M. Waechter pense qu'il est nécessaire de remettre les éléments dans leur contexte. Il mentionne qu'un certain nombre de Roms effectuent un travail informel auprès des personnes âgées, tant pour les courses que pour la préparation des repas, ce qui peut

expliquer des interactions sur l'espace public entre des Roms et des personnes âgées.

Un député (S) demande ce qu'il en est de la situation actuelle aux Charmilles et si elle est toujours d'actualité. M. Waechter répond que depuis l'interdiction de l'accès à l'espace, la situation s'est déplacée, ce d'autant plus qu'il y a eu des départs de personnes. Il remarque que la situation a donc fluctué durant les trois dernières années. Il précise que son association a fait beaucoup d'aller-retour durant ce laps de temps.

En réponse à la question d'un même député (S) demandant si les associations ont remonté des informations aux autorités pour des situations auxquelles elles ne pouvaient pas répondre, M. Waechter répond par la négative. Il remarque que certains Roms ont demandé de relayer des revendications aux politiques, mais il mentionne que cela n'a pas encore été fait.

Le même député (S) déclare que les pétitionnaires expliquaient que des associations apportaient des matelas pour les Roms, ce qui a été interprété comme un soutien pour le maintien de ces personnes sur les lieux, et M. Waechter répond que la Ville de Genève apporte des sacs de couchage en hiver. Il ajoute que des habitants viennent aussi distribuer du matériel. A la suite de quoi, M. Clément remarque n'avoir jamais entendu parler d'une association qui avait du matériel à disposition et qui intervenait après une opération « Vénus ». Il ajoute que seuls des habitants interviennent, et M. Waechter signale que « Vénus » est une opération qui se déroule une fois par mois et qui vise à débarrasser le matériel des sans-abris (tentes et matelas), en collaboration avec la police et la voirie. M. Clément ajoute que les hébergements d'urgence sont régulièrement pleins et il déclare qu'à la suite de ces opérations « Vénus », la demande augmente.

Une députée (Ve) déclare avoir l'impression qu'il manque un maillon pour éviter la répression, et elle demande quels seraient les mécanismes devant être créés. M. Waechter répond que la médiation est possible en situation de crise, mais il mentionne que la capacité de collaboration est évidemment plus difficile et peut prendre du temps. Il remarque que l'association fonctionne souvent dans l'urgence, mais que c'est une politique permettant de se projeter à long terme qui est nécessaire. A la suite de quoi M. Clément remarque que le problème, c'est le fait de vivre dans la rue. Il précise qu'une année de rue représente dix ans de vie. Il répète que des solutions sur le long terme devraient être développées.

Un député (UDC) remarque que la pétition évoque surtout des incivilités et il demande s'il y a une approche pédagogique de la part des associations. Il se

demande par ailleurs s'il y a des travaux de niche qui pourraient être confiés à ces personnes, comme le cirage de chaussures, et M. Waechter répond que le travail de prévention est important, afin de permettre aux Roms de comprendre leurs droits, mais aussi leurs devoirs, avec une sensibilisation sur le tri des déchets. Il remarque que les personnes sans-abri rencontrent des difficultés pour gérer le matériel de survie et sont souvent demandeuses d'un système de bagagerie. Quant à l'emploi, il ne croit pas qu'il y ait de portes à fermer, ce d'autant plus que ces personnes ont souvent une forte expérience dans certains domaines comme l'agriculture. Mais il déclare que la première étape est la mise en évidence et la valorisation de leurs compétences.

Le même député (UDC) demande comment M. Waechter et M. Clément ressentent les Roms et leur état d'esprit. Il se demande à ce propos s'il y a une évolution. M. Waechter répond que sa vision sur la communauté rom est infime, puisque celle-ci englobe 12 millions de personnes en Europe avec des individus aux statuts socio-économiques très différents d'un cas à l'autre, comme dans tout groupe. Il ajoute que les Roms que l'on croise à Genève sont pour beaucoup romanisés et il mentionne que ceux que son association accompagne sont dans des situations très précaires. Il ajoute que nombre d'entre eux aimeraient modifier la vision que l'on porte sur eux, et il remarque qu'il y a une évolution que l'on peut relever, puisque les seuils étaient très bas il y a quelques années.

Les Roms sont solidaires et restent attachés à leur pays

Une députée (PLR) déclare avoir l'impression qu'il y a deux types de Roms, soit ceux qui ne veulent pas se sédentariser et qui vivent plus facilement la précarité, et ceux qui veulent changer leur situation matérielle. M. Waechter ne pense pas que ces personnes souhaitent rester dans la précarité. Il ajoute que la migration ne doit pas être confondue avec le nomadisme, et il mentionne que la migration est souvent induite par des situations économiques. Cela étant, il déclare que ces personnes restent attachées à leur pays.

Le président demande ce qu'il en est des voitures immatriculées en France qui fréquentent Saint-Jean et si les associations ont pu constater l'existence de réseaux, notamment de nature criminelle. Il aimerait savoir si les associations ont constaté l'existence d'enfants en danger et le cas échéant à qui s'adresser. M. Waechter répond que les réseaux sont généralement familiaux, ce qui donne souvent l'impression de réseaux organisés. Il remarque que lorsqu'une personne bénéficie d'une situation, il en fait profiter sa famille. Il ajoute que des Roms à Genève ont de la famille en France qui, pour certaines, possèdent des terrains et il déclare qu'il est possible que des solidarités existent à cet égard. Il signale qu'il y a également des Roms bulgares et il mentionne qu'il

semblerait qu'il y ait un réseau existant dans ce milieu, mais il déclare que son association n'a pas pu approcher les membres de cette communauté. Il remarque qu'il y a en effet un certain nombre d'enfants à la rue et il déclare que trois associations comme AIM Sleep-in se chargent de la mise à l'abri des jeunes dans l'urgence. Mais il rappelle qu'il n'y a pas de politique à long terme à cet égard, notamment de la part du SPMi. A la suite de quoi M. Clément remarque que les lieux sont le plus souvent pleins et il mentionne qu'il n'y a souvent pas de solution concrète pour ces enfants.

Un député (UDC) demande si ces gens sont considérés comme des gens du voyage et s'ils ont des caravanes. Il remarque que si tel était le cas, il serait possible de leur trouver des caravanes et des lieux où rester. M. Waechter répond que ces sont des personnes provenant de Roumanie qui ont émigré en Suisse pour des questions économiques et que leurs revendications sont quelque peu différentes des communautés de voyageurs (telles que les gitans ou les Yéniches). Il ajoute que la question du terrain a été évoquée à maintes reprises. Il remarque que la question de la mise à disposition d'un terrain s'inscrit dans une réflexion plus large quant à la prise en charge du sans-abrisme.

Séance du 22 janvier 2024

Audition

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative

M^{me} Christine Camp, commandante de la police municipale et cheffe de service

M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

M. Mauro Lorenzi, chef du service voirie – Ville de Genève

Le président rappelle les auditions qui ont été réalisées par la commission en précisant que M^{me} Kast et M^{me} Bonfanti seront également entendues à la suite de M^{me} Barbey-Chappuis.

Les Roms peuvent résider dans le canton durant trois mois sans autorisation particulière

M^{me} Barbey-Chappuis prend la parole et signale avoir été entendue par la commission des pétitions du Conseil municipal le 18 décembre dernier avec sa collègue, M^{me} Kitsos. Elle remarque être étonnée par l'assertion des auteurs de la pétition qui prétendent ne pas avoir reçu de réponse de ses services. Elle précise en effet mettre un point d'honneur à répondre aux différentes demandes. Elle vérifiera de quoi il retourne exactement. Elle explique ensuite

que les Roms peuvent résider dans le canton durant trois mois sans autorisation particulière. Elle mentionne, cela étant, que des regroupements ont en effet été constatés à différents endroits. Mais elle rappelle que la Ville de Genève intervient en bout de chaîne pour des raisons de salubrité, puisque la loi n'interdit pas de dormir dans les espaces publics. Elle ajoute que la problématique qui s'est développée à Saint-Jean a été remarquée en 2022, un rapport a été réalisé visant la fermeture d'un espace, en l'occurrence une coursive. Elle signale également que des opérations « Vénus » ont été effectuées à plusieurs reprises, le but de ces opérations étant d'évacuer les différents objets encombrant l'espace public.

Elle signale ensuite avoir reçu des courriers durant le printemps 2023 d'habitants qui s'inquiétaient de la dégradation du site et elle déclare que des opérations « Vénus Picolo » ont été multipliées de manière hebdomadaire. Elle remarque toutefois que ces interventions sont restées sans effet, puisque les campements se refaisaient dans les heures qui suivaient l'intervention de ses services. Elle ajoute qu'une séance a été organisée par la suite avec M^{me} Perler et la maison de quartier de Saint-Jean pour trouver une solution. Elle déclare cependant que des tensions se sont alors développées, puisque deux communautés roms rivales étaient présentes. Elle ajoute qu'il a ensuite été décidé d'installer en juillet 2023 des tables de ping-pong notamment, ce qui a permis de diminuer l'importance du campement et de modérer l'occupation de l'espace public.

Elle indique que de nouveaux campements plus restreints et posant moins de problèmes se sont alors créés à Geisendorf. Elle ajoute que la voirie passe maintenant tous les jours sur le site à Saint-Jean ainsi que sur la coursive qui avait été fermée et elle déclare qu'il n'y a plus de campement à l'heure actuelle.

Discussion et échange avec les députés

Un député (UDC) a bien compris que les Roms étaient autorisés à résider dans le canton durant trois mois. Mais il mentionne qu'il semblerait que certains soient présents depuis deux ans et il se demande s'il ne faudrait pas faire preuve de plus de rigueur à cet égard en multipliant les contrôles. M^{me} Camp déclare que ces personnes ont le statut de touriste et elle mentionne que la LEI ne peut être appliquée qu'après trois mois. Elle rappelle toutefois qu'il est possible d'intervenir pour d'autres motifs comme la salubrité. Elle rappelle également que ces personnes s'adonnent aussi à la mendicité, ce qui permet d'effectuer un suivi de ces populations qui, toutefois, sont très bien organisées avec des fourgons et du matériel. Elle ajoute que les Roms sont conscients du délai de trois mois et elle mentionne qu'il y a donc un tournus

de personnes périodiquement. Elle déclare qu'il y a donc des rotations de personnes.

En réponse à la question du même député (UDC) demandant ce qui se passe lorsque des Roms sont arrêtés, M^{me} Camp répond qu'il y a une procédure ouverte qui mène au renvoi de la personne ou à sa remise sur le trottoir.

La Ville de Genève n'a pas d'informations sur la prostitution

Un député (S) mentionne que les pétitionnaires ont évoqué le problème de la prostitution des mineurs et des menaces proférées à l'encontre des personnes âgées et il se demande ce qu'il en est et si la Ville de Genève a des informations à ce sujet. M^{me} Barbey-Chappuis répond avoir interpellé le Conseil d'Etat afin de savoir si la cause « péril » pouvait être actionnée. Elle ajoute qu'une séance s'est déroulée, dédiée à cette problématique. Mais elle remarque que la question n'est pas très simple, puisqu'il est nécessaire de créer des liens de confiance avec les parents pour pouvoir notamment scolariser les enfants. Elle ajoute que la Ville de Genève n'a pas d'informations sur la prostitution ; c'est un sujet qui relève des compétences de la police cantonale. M^{me} Camp acquiesce et déclare que ce problème n'est pas spécifique à Saint-Jean. Elle ajoute que la police municipale n'a pas relevé de faits de cette nature.

Les opérations « Vénus » et la gestion des débarras dans les campements

En réponse à la question d'un député (S) demandant si des associations apportent du matériel aux Roms, notamment de nouveaux matelas, après les opérations « Vénus », M^{me} Barbey-Chappuis répond que les campements se recréent en effet très rapidement, mais elle ignore où les Roms se fournissent en matelas.

La Ville ne constitue pas d'équipes spécifiques

Un député (MCG) demande quel est le coût de ces opérations qui impliquent des camions de la Ville de Genève, et M. Lorenzi répond que la Ville ne constitue pas d'équipes spécifiques pour ces missions et il explique que ces débarras sont réalisés dans le cadre de la mission habituelle. Il ajoute que ce sont un ou deux débarras organisés chaque mois qui sont consacrés à cet égard alors qu'il y a 120 interventions de la voirie quotidiennement.

Le même député (MCG) remarque voir tous les matins des camions de la voirie à la rue des Deux-Ponts fonctionner à cet égard, et M^{me} Barbey-Chappuis répond que ces opérations sont réalisées une fois par mois. Elle ajoute que ces dernières sont intégrées dans les missions habituelles de la voirie.

Le président demande si les employés de la voirie sont accompagnés par des policiers municipaux, et M. Lorenzi répond que la consigne donnée aux employés de la voirie est de ne pas entrer en contact avec cette population et de n'intervenir qu'en présence de la police municipale ou cantonale. A la suite de quoi M^{me} Camp ajoute qu'un premier passage est fait par la police afin de contrôler les personnes, puisque certaines sont recherchées pour différents délits. Cela étant, elle précise que la voirie intervient une fois que le site est sécurisé.

Un député (UDC) se demande si une solution permettrait d'améliorer la situation, un campement fixe par exemple. Il remarque que la population est mécontente en fin de compte par cette situation qui perdure. M^{me} Barbey-Chappuis répond que la loi est fédérale et porte sur la libre circulation des personnes. Elle ajoute que la Ville intervient sur le plan municipal pour des questions de salubrité. Elle ne croit pas qu'il soit possible d'envisager un camp pour accueillir ces personnes, puisqu'il n'est pas possible de stigmatiser une communauté. Elle ajoute que des contrôles sont réalisés. Elle rappelle que dormir dans l'espace public n'est pas une infraction, fort heureusement.

En réponse à un député (PLR) qui comprend que cette pétition ne correspond pas aux réalités des services de la Ville, M^{me} Barbey-Chappuis répond que cette pétition exprime l'inquiétude d'habitants, mais elle mentionne que des réponses ont été apportées à cette problématique à Saint-Jean. Elle ajoute que les services municipaux restent attentifs à la situation, mais elle déclare que celle-ci s'est modifiée depuis le dépôt de la pétition.

Audition

M^{me} Carole Anne Kast, conseillère d'Etat

M^{me} Monica Bonfanti, cheffe de la police

M. Philippe Egger, capitaine de la brigade des mineurs

Le président rappelle les auditions que la commission a réalisées.

Une présence de Roms à Saint-Jean a suscité un certain nombre de réactions dans le voisinage

M^{me} Kast prend la parole et explique qu'elle a été entendue avec M^{me} Hiltbold par la commission des pétitions de la Ville de Genève sur la même problématique. Elle précise que le rapport a déjà été rendu. Elle signale qu'il y a en effet eu une présence de Roms à Saint-Jean, ce qui a suscité un certain nombre de réactions dans le voisinage. Cela étant, elle mentionne qu'il y a eu très peu de demandes formelles d'interventions policières, et elle remarque que la police cantonale est surtout intervenue en collaboration avec

les services de M^{me} Kitsos, la voirie et la police municipale, soit un travail de réseau plutôt qu'un travail répressif. Elle précise que le phénomène que constitue cette occupation accrue de l'espace public a disparu à la fin de l'été. Mais elle rappelle que ces populations changent de mode de vie lorsque les saisons sont moins clémentes.

M^{me} Bonfanti déclare que depuis les fêtes de fin d'année, la situation est calme à l'égard de la présence des Roms, lesquels ont regagné leur pays d'origine pour les fêtes. Elle ajoute qu'il n'y a plus de présence de Roms à proximité de la maison de quartier de Saint-Jean. Elle indique également que la police cantonale est intervenue à plusieurs reprises dans le cadre des opérations « Vénus ». Elle signale que la situation vers l'église a également changé, puisque les lieux ont été clôturés. Elle observe qu'à l'avenue d'Aïre, évoquée dans la pétition, ses services n'ont pas relevé de problème particulier.

Elle donne ensuite quelques chiffres en indiquant qu'il y a eu 13 mesures d'éloignement depuis le dépôt de cette pétition à l'encontre de personnes toutes d'origine roumaine. Elle signale encore que des opérations « Vénus » ont également été déclenchées dans le parc Geisendorf. Elle explique alors avoir extrait des chiffres à l'égard du site de Saint-Jean pour les mois de septembre à décembre 2023 en les comparant avec l'année précédente, et elle relève :

- 16 interventions pour nuisances sonores en 2023 / 22 interventions pour nuisances sonores en 2022 ;
- 1 intervention pour rassemblement de jeunes en 2023 / 0 intervention pour rassemblement de jeunes en 2022 ;
- 13 cas de mendicité en 2023 / 89 cas de mendicité en 2022.

M. Egger déclare qu'à Saint-Jean, la population rom transite par ce lieu, le but de la police étant de déstabiliser la partie sédentaire de cette population en intervenant auprès des personnes concernées pour leur expliquer la situation. Il ajoute que des contrôles d'identité sont ensuite effectués avant que des opérations « Vénus » soient déclenchées, afin d'éviter la constitution de bidonvilles. Il précise que ces opérations ont été accentuées. Il ajoute qu'à l'égard des véhicules, rien n'a été relevé par les services de police. Il remarque que la problématique est maintenant inexistante depuis quelques mois.

Discussion et échanges avec les députés

Une population nomade n'a pas besoin de titres de séjour pour rester sur le territoire durant trois mois

Une députée (LC) déclare avoir compris que la situation avait disparu, mais que le phénomène revenait chaque année. Elle se demande ce qui déclenche en

fin de compte les opérations de la police. Elle se demande en outre s'il est possible d'anticiper la présence des Roms qui reviennent chaque année. M^{me} Kast répond que c'est une population nomade qui n'a pas besoin de titre de séjour pour rester sur le territoire durant trois mois. Elle ajoute que ce mode de vie n'est pas problématique en soi, mais elle remarque que c'est finalement l'occupation de l'espace public qui peut poser des problèmes tant pour le voisinage que pour les Roms eux-mêmes lorsque la densité de personnes est trop importante. Elle ajoute que c'est lorsque la situation s'exacerbe que les tensions deviennent sécuritaires et que la police est appelée. Elle précise toutefois que c'est un accompagnement social qu'il faut développer, en parallèle à un travail sécuritaire pour éviter que des situations dérapent. Elle remarque que les autorités, notamment municipales, ont cependant rapidement réagi, et ce de manière pertinente en se concentrant sur la dimension sociale. Elle remarque qu'il y a un paradoxe lorsqu'elle lit les réactions des habitants, notamment des pétitionnaires, et le nombre d'appels à la police cantonale.

La police peut-elle intervenir et déloger les sans-abris ?

La même députée (LC) remarque que ce sont donc les appels du voisinage qui entraînent les interventions de la police. Elle se demande, cela étant, comment anticiper des situations de cette nature, et M^{me} Kast répond qu'il est légal d'occuper l'espace public et de se mettre à l'abri. Elle ajoute que c'est lorsque cette utilisation exclut d'autres utilisateurs que la situation devient problématique. Elle remarque, cela étant, que les mesures d'empêchement d'occuper l'espace public qui pourraient être prises interdisent également l'accès aux autres utilisateurs.

M^{me} Bonfanti ajoute que la police de proximité prend contact avec les personnes pour les sensibiliser aux lois tout en opérant des contrôles d'identité. Elle ajoute que les informations sont par ailleurs croisées avec les informations qui remontent de la population, ce qui permet d'avoir la vision la plus large possible d'une problématique et de savoir lorsque cette situation parvient en zone rouge ; à la suite de quoi M. Egger déclare que des observations sont faites par la police de proximité, et il remarque que ce sont les plaintes ou les doléances des gens qui entraînent une réaction de la police. Il mentionne, cela étant, qu'il n'est pas possible de déloger les gens de tous les espaces publics, ce d'autant plus qu'une infraction est nécessaire pour que la police puisse intervenir.

La police n'a pas relevé de cas de prostitution de mineurs dans le campement des Roms

Répondant à la question d'un député (S) qui déclare que les pétitionnaires ont évoqué le racket effectué sur des personnes âgées ainsi que la prostitution de mineurs, M^{me} Bonfanti répond que ce sont des problématiques qui sont liées à la présence des Roms. Elle ajoute que ces derniers se retrouvent également dans des problématiques de vols notamment. Elle précise que ces faits constituent généralement de petits délits. M. Egger ajoute que de nombreuses observations ont été réalisées, et il remarque que ces dernières ne corroborent pas forcément avec les explications données dans la pétition. Il ajoute qu'il est possible d'intervenir auprès des personnes qui insistent trop fortement pour obtenir une pièce. Il signale par ailleurs que la police de proximité, qui est intervenue avec la police judiciaire, n'a pas constaté de prostitution, ce qui ne veut pas dire que cette dernière n'existe pas.

En réponse à la question d'une députée (PLR) qui déclare que ces informations corroborent les explications données par M^{me} Barbey-Chappuis, elle se demande si la problématique est réglée. Mais elle observe que ce phénomène est cyclique et elle se demande s'il est possible d'anticiper celui-ci. M^{me} Kast répond que c'est sous l'angle social qu'il est possible d'anticiper ces situations, puisque la police ne peut intervenir qu'en cas d'infraction. Elle mentionne qu'il convient donc d'aller auprès de ces personnes, de leur proposer des lieux d'accueil, etc., mais elle rappelle que cette population a son mode de vie et n'a pas confiance en l'autorité. Cela étant, elle indique que des occupations se déroulent bien. Elle ne croit pas qu'il soit possible d'exclure la venue des Roms, puisque ceux-ci n'ont pas besoin de permis. Elle ajoute que la situation est complètement sous contrôle pour le moment.

Qu'en est-il de l'application de la loi sur la mendicité ?

Un député (UDC) remarque que ces personnes vivent principalement de la mendicité et des services sociaux, et il se demande ce qu'il en est de la loi sur la mendicité. Il remarque que les Roms qui mendient aux feux rouges sont en l'occurrence en infraction et il observe que rien n'est fait ; à la suite de quoi M^{me} Kast répond qu'il n'était pas possible d'appliquer la loi en 2023, et elle remarque que la police a dû s'abstenir de mettre des amendes. Elle ajoute que la loi a été corrigée depuis lors, mais elle rappelle qu'il n'est pas interdit de mendier. Elle précise que ce sont des comportements de mendicité et des lieux qui sont interdits.

En réponse à la question du même député (UDC) qui se demande s'il est autorisé de mendier sur les voies de circulation, M^{me} Bonfanti déclare que de

nombreuses contraventions ont été infligées, soit pour des lieux proscrits, soit pour mendicité en présence de mineurs, soit pour comportements abusifs. Elle pense que 500 à 600 contraventions ont été infligées en 2023. Elle signale pouvoir fournir les chiffres au besoin.

Une députée (LC) demande si les Roms payent leur contravention. Elle se demande si les observations de la police sont réalisées en uniforme, et M. Egger ne peut pas répondre si les Roms payent leurs amendes, mais il rappelle qu'à défaut, des procédures sont mises en place. Il ajoute que 90% des observations sont faites en civil et non en uniforme.

Un député (MCG) demande ce qu'il en est des enfants mineurs lors des interventions de la police. Il se demande si la police a relevé des cas de prostitution avec des mineurs. M^{me} Kast répond que ses services n'ont pas relevé de prostitution dans ce campement pratiquée soit par des adultes, soit par des mineurs. Elle ajoute que la question des mineurs a été largement discutée avec les services sociaux, mais elle rappelle que pour retirer la garde d'un enfant de ses parents, il faut des motifs extrêmement graves, comme la mise en danger des individus. Elle précise que la police intervient par exemple en période de grand froid et place les personnes à l'abri, et même parfois dans les violons sans pour autant fermer les portes.

Le même député (MCG) demande si un enfant qui se baigne durant trois mois dans des fontaines n'est pas mis en danger. M^{me} Kast répond par la négative ; à la suite de quoi M^{me} Bonfanti déclare que la police s'est concentrée sur l'article 219 du code pénal pour pouvoir intervenir, mais elle mentionne qu'il n'y a jamais eu de cas de figure permettant d'intervenir.

Est-il possible de scolariser les enfants roms ?

A la suite d'une question d'une députée (Ve) demandant s'il n'est pas possible d'obliger les enfants roms d'être scolarisés, M^{me} Kast répond que ces populations ne sont pas résidentes et elle déclare qu'il est donc difficile d'aller dans ce sens. Cela étant, elle explique que les travailleurs sociaux approchent les parents pour sensibiliser les familles à la question scolaire, quitte à ce que les enseignements se fassent « à domicile ». Elle signale que le DIP indique que la scolarisation forcée de ces enfants ne fonctionne pas, puisque ces enfants quittent en règle générale l'école le jour même. Et elle mentionne que les liens de confiance devant être tissés avec ces familles sont particulièrement importants.

Discussion interne

Le président observe qu'il n'y a pas d'autre demande d'audition et ouvre le débat.

Un député (MCG) propose d'attendre avant de voter compte tenu de l'importance du sujet.

Un député (S) déclare que le problème est réglé, et il observe que la question de la prostitution des mineurs n'a pas été confirmée, ce qui est rassurant. Il ajoute que son groupe propose le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Le président passe au vote du vote immédiat :

Oui : 8 (2 Ve, 1 LJS, 3 PLR, 2 UDC)
Non : 2 (2 MCG)
Abstentions : 4 (3 S, 1 LC)

Le vote immédiat est accepté.

Une députée (PLR) déclare partager l'opinion du député (S). Elle pense, cela étant, qu'il faut rester vigilant à cette problématique qui est cyclique.

Une députée (LC) déclare que ce problème est récurrent. Et elle mentionne qu'il y a systématiquement des interventions de la part des autorités. Elle ne croit pas qu'il soit possible de faire quoi que ce soit tant que l'occupation de l'espace public est permise. Elle pense également qu'il faut déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Une députée (Ve) mentionne que la demande de la pétition a déjà obtenu une réponse.

Un député (MCG) déclare que la même pétition reviendra en avril. Il ajoute être sceptique.

Un député (UDC) déclare que le problème est résolu provisoirement. Il ajoute que son groupe voterait plutôt le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Vote

Le président passe au vote du renvoi de la P 2184 au Conseil d'Etat :

Oui : 4 (2 MCG, 2 UDC)
Non : 10 (3 PLR, 1 LC, 1 LJS, 2 Ve, 3 S)
Abstentions : –

Le renvoi de la P 2184 au Conseil d'Etat est refusé.

Le président passe au vote du dépôt de la P 2184 sur le bureau du Grand Conseil :

Oui :	10 (3 PLR, 1 LC, 1 LJS, 2 Ve, 3 S)
Non :	4 (2 MCG, 2 UDC)
Abstentions :	–

Le dépôt de la P 2184 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.

Catégorie de traitement préavisée : III

Conclusion

Mesdames et Messieurs les députés, les différentes auditions organisées dans le cadre des travaux de la commission sur la P 2184 pour rendre le calme au quartier de Saint-Jean ont permis à la commission d'obtenir une vision plus large des préoccupations des habitants et commerçants de Saint-Jean en lien avec la présence de la population rom.

En effet, selon les pétitionnaires, les Roms sont installés dans le quartier de Saint-Jean depuis quatre ans, occupant notamment les abris de la maison de quartier. Cette situation a engendré des conflits liés notamment aux nuisances, à la salubrité de l'espace public, aux débarras sous les fenêtres, aux bagarres, au bruit, etc. A la suite des auditions, la commission a constaté que les actions coordonnées de divers acteurs concernés par les préoccupations exprimées à travers cette pétition ont porté leurs fruits.

Les associations actives sur le terrain ont proposé un travail social de proximité et de médiation entre la population rom et les habitants, des modules de formation ont été dispensés aux Roms et aux professionnels. La voirie de la Ville de Genève en collaboration avec la police a résolu le problème de salubrité sur l'espace public dans le cadre des opérations « Venus ». La police cantonale a pris plusieurs mesures depuis le dépôt de la pétition visant à répondre aux demandes de la pétition. La police n'a pas relevé de phénomène de prostitution des mineurs dans les campements et ne dispose pas d'informations à ce sujet.

De l'avis des associations actives sur le terrain, le problème à résoudre est celui du sans-abrisme à Genève qui est à l'origine des tensions entre la population rom et les habitants du quartier. Une année dans la rue représente dix ans de vie. Ce problème est récurrent et saisonnier. Il nécessite une réponse politique permettant de se projeter sur le long terme. Un travail de coordination entre divers acteurs permet d'anticiper des mesures appropriées avant que la situation ne dégénère. Il est important de privilégier les mesures sociales et de

médiations dans l'accompagnement des sans-abris plutôt que des mesures répressives. A l'issue de ses travaux, la commission a conclu que les demandes des pétitionnaires ont été satisfaites.

Mesdames et Messieurs les députés, au regard des explications qui vous sont présentées, la commission a accepté à la majorité le dépôt de la P 2184 sur le bureau du Grand Conseil et vous recommande de faire de même.



Médiation de quartier préventive

Problématique :

L'occupation de l'espace public par les personnes en situation de sans-abrisme peut générer des tensions entre les protagonistes du quartier dans lequel elles sont implantées (commerçants, habitants...), de jour comme de nuit.

L'augmentation de ces tensions dans les quartiers, liée notamment à la présence de familles issues des communautés roms très précaires, constitue un problème complexe impliquant des réalités locales de vie de quartier mais aussi des réalités cantonales dans la gestion du sans-abrisme. La récurrence de ces tensions a pu donner lieu à des situations de violences, notamment dans le quartier des Charmilles où des agressions ont été constatées. Loin d'apporter les résultats escomptés, les interventions déplacent les populations concernées dans d'autres quartiers sans pour autant avoir trouvé une résolution satisfaisante et peuvent générer un sentiment d'impuissance partagé par tous.

Nous constatons également que les autorités ou les acteurs de terrain contactent le Pôle de Médiation de Caritas trop tardivement, à un stade où la médiation formelle n'est plus une option envisageable, tant le dialogue paraît impossible et la situation cristallisée. L'efficacité du travail de prévention s'en trouve ainsi diminuée.

Forts de ce constat et après de nombreux échanges avec les partenaires concernés, étatiques et associatifs, nous proposons une nouvelle approche : la médiation de quartier préventive. Cette approche a été développée par Caritas Genève et la Maraude Genève. Il nous est apparu qu'ensemble, nous pouvions proposer une approche innovante, tant dans son objectif de donner du pouvoir d'agir aux populations des quartiers que dans son amplitude horaire puisque nous pouvons intervenir en journée (Caritas Genève) et en soirée (La Maraude Genève).

Proposition :

La médiation de quartier préventive permet de limiter les situations à risques et d'éviter de mobiliser un nombre important de ressources qui auront a priori une efficacité réduite.

Elle offre une approche proactive pour aborder tous les aspects de la cohabitation et vise à favoriser la collaboration et la résolution pacifique des problèmes au sein des communautés d'usagers de l'espace public.

Elle permet de développer chez les personnes concernées les moyens d'agir ensemble à l'élaboration de solutions qui leur conviennent mieux. Elle repose sur l'idée que le dialogue et l'intégration des protagonistes dans la résolution des conflits permet d'en réduire l'intensité et de développer des outils collectifs pour une cohabitation harmonieuse.



Objectifs visés :

- **Prévention des conflits** : En intervenant avant que les tensions ne s'aggravent, la médiation de quartier préventive peut empêcher l'émergence de conflits majeurs. Plutôt que de chercher à attribuer des responsabilités ou à blâmer, la médiation préventive de quartier encourage les membres des communautés d'usagers du lieu à travailler ensemble pour trouver des solutions aux problèmes et aux tensions qui correspondent à leurs réalités respectives.
- **Renforcement des liens communautaires et cohésion sociale** : En encourageant le dialogue et la coopération entre les résidents, la médiation de quartier renforce le sentiment d'appartenance à une communauté et favorise la solidarité.
- **Réduction de la violence et création d'un environnement paisible** : En identifiant les champs de tensions potentiels avant leur apparition, la médiation peut contribuer à la diminution de la violence physique et verbale dans le quartier et à la résolution pacifique des problèmes.
- **Autonomisation des publics** : La médiation implique l'adhésion des membres des communautés elles-mêmes. Elle donne aux résidents le pouvoir de résoudre leurs propres différends plutôt que de dépendre d'interventions externes. C'est un moyen d'augmenter le pouvoir d'agir de chaque acteur.
- **Moins de recours au système judiciaire** : En traitant les problèmes localement, la médiation de quartier peut réduire la surcharge du système judiciaire et économiser des ressources.
- **Amélioration du bien-être** : En contribuant à un environnement plus harmonieux, la médiation de quartier peut améliorer la qualité de vie et le bien-être général des résidents.

Mise en œuvre

Cette action se traduit par :

- L'identification de groupes de sans-abris occupant l'espace public et les usagers qui risquent d'être impactés par cette occupation (habitants, commerçants, écoles, maisons de quartiers, îlotiers, etc).
- La création d'un lien de confiance avec chaque acteur identifié, par des moments d'écoute des préoccupations, de manière neutre et respectueuse. C'est alors l'occasion de saisir les enjeux de chacun.
- L'organisation de rencontres entre les acteurs concernés, gérées par des médiateurs garants du processus et d'un cadre de discussion bienveillant.
- La définition de règles pour une meilleure cohabitation entre usagers de l'espace public, par les usagers de l'espace public (respect mutuel, propreté et entretien, réduction du bruit, etc...).

Ce dispositif repose sur une collaboration entre le pôle médiation intercommunautaire de Caritas Genève et l'équipe de l'association Maraude Genève. Cette collaboration permet une complémentarité en matière de compétences et d'horaires d'activités.

Calendrier

Premier essai dès le mois de septembre 2023 par l'approche des acteurs concernés par l'occupation de l'espace public du quartier des Charmilles.

Rapport d'activité 2022

Pôle Médiation Intercommunautaire

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	1
1. INTRODUCTION.....	2
1.1. Impact de la LAPSA : des dispositifs mouvants.....	2
1.2. Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la mendicité.....	2
1.3. Un pôle médiation qui se redessine	3
2. L'ANNÉE 2022 EN CHIFFRES	4
3. PROFIL DES CONSULTANT-ES EN 2022.....	5
3. ACCOMPAGNEMENTS.....	6
3.1. Évolution et perspectives des accompagnements.....	7
3.2. Focus 2022.....	8
3.2.1. Orientation bas seuil.....	8
3.2.2. Accompagnements juridiques.....	8
3.2.3. Projets d'intégration.....	9
4. TRAVAIL DE RUE	11
5. MÉDIATIONS FORMELLES	13
6. FORMATION, CONSEIL ET SENSIBILISATION.....	14
Formation des professionnel-les et partenaires de terrain.....	14
Rencontre et sensibilisation des professionnel-les et partenaires de terrain	14
Formation de groupe pour personnes des communautés rom	15
Plateformes	15
7. DONNS.....	17

1. INTRODUCTION

1.1. Impact de la LAPSA : des dispositifs mouvants

La loi sur l'aide aux personnes sans-abris (LAPSA, L12911), du 3 septembre 2021, vise donc à combler cette lacune et « à garantir à toute personne sans abri la couverture de ses besoins vitaux » (art. 1, L12911), avec pour objectif principal l'organisation des prestations et la répartition des compétences entre les communes et le canton. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi courant 2022 participe à réarticuler le dispositif d'hébergement d'urgence genevois.

Jusqu'au début de l'année 2022, l'absence d'inscription claire dans la loi quant à l'allocation des ressources dédiées à l'hébergement d'urgence a rendu l'offre en hébergement passablement fluctuante et dépendante de budgets alloués annuellement. Les dispositifs sur le canton de Genève, avec plus de 500 places pour la période 2021-2022, offrent un réseau relativement vaste pour l'hébergement. Cependant, la facilité d'accès varie grandement d'une structure à l'autre, avec l'influence de la question des droits sur le territoire, des horaires d'ouverture de la structure ou encore des conditions d'accueil et des règles imposées au sein de la structure-même.

La mouvance des dispositifs (critères d'accès, lieu, publics accueillis...) participe à complexifier l'orientation au sein des dispositifs. De plus de nouvelles modalités d'inscription font leur apparition à la suite du covid, avec une généralisation des admissions par téléphone ou service de messagerie. Ceci impacte à plusieurs niveaux le travail du Pôle Médiation :

- Augmentation du nombre de places disponibles qui permet de mieux répondre à la demande ;
- Fluctuation de l'information importante générant parfois des malentendus ;
- Le nouveau système adopté par plusieurs structures induit parfois une barrière à l'accès autonome pour les personnes les plus précaires ne disposant pas d'un téléphone fonctionnel à Genève.

1.2. Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la mendicité

L'adoption par le Grand-Conseil en décembre 2021 d'une nouvelle mouture de la loi sur la mendicité et son application par les polices dès début 2022 a des effets concrets sur le travail du Pôle Médiation. D'une part elle donne lieu à une augmentation des sollicitations en lien avec les amendes¹ dont nous parlerons plus précisément au chapitre 3.2.2, d'autre part, sa

¹ À noter que l'augmentation du nombre de demandes au Pôle à ce sujet n'est pas forcément proportionnelle à l'augmentation du nombre de procédures pénales effectives. En effet, l'application de

forme s'avère relativement floue sur plusieurs points importants et la rend difficilement compréhensible. Cet aspect tend alors à rendre le travail de sensibilisation, d'information et d'autonomisation dans les démarches plus difficiles.

1.3. Un pôle médiation qui se redessine

Le Pôle Médiation a vécu une importante réorganisation avec le départ de deux collaborateur-ices. Cette phase de réorganisation a évidemment impacté l'organisation des activités en 2022. La période de transmission et celle d'août à décembre 2022 durant laquelle l'équipe du Pôle Médiation a fonctionné à effectif réduit a diminué la capacité d'activité du Pôle (figure 1.). Nous verrons au chapitre 3.1 l'impact de cette réorganisation sur nos statistiques, en tentant de dresser quelques perspectives pour 2023.



Figure 1. Phases réorganisation du Pôle Médiation entre 2022 et 2023

la nouvelle loi implique également une augmentation des préoccupations et inquiétudes au sujet du recouvrement de leurs amendes.

2. L'ANNÉE 2022 EN CHIFFRES

Le Pôle Médiation a accompagné

367 personnes

39% d'hommes, 33% de femmes et 28% d'enfants

d'un âge moyen de 27 ans

Il a effectué

932 accompagnements

8% concernaient la santé

44% des projets d'intégration et de formation, de l'administratif et la recherche d'emploi

1% visaient l'accès aux droits en Roumanie ou un projet de retour au pays

14% visaient l'orientation vers des prestations bas seuil (repas, hébergement, vêtements...)

33% juridique et judiciaire

6320 discussions informelles d'information dans la rue. Parmi les 29 thématiques

6% concernaient des démarches administratives

6% posaient des questions sur les solutions d'hébergement

10% concernaient le travail ou des démarches de recherche d'emploi

10% traitaient de la mendicité ou de problématiques juridiques (droits et devoirs)

5% le sans-abrisme (vie à la rue, difficultés et solutions envisagées)

4% concernaient des demandes sur les services bas seuil

11 médiations

3 médiations formelles, visant la résolution d'un conflit

8 médiations d'accès, ayant pour objectif de faire lien entre des institutions et des consultant-es

146 formations et activités de conseil/information auprès du réseau

2 modules de formation théorique

144 rencontres informelles de sensibilisation et information

Travaillé avec 34 partenaires institutionnels privés et publics

Dispositifs d'hébergement d'urgence, services sociaux publics et associatifs, polices cantonale et municipale, citoyen-nes, établissements scolaires, administrations publiques, entreprises privées...

3. PROFIL DES CONSULTANT-ES EN 2022

Le pôle est consulté autant par des hommes (39%) et des femmes (33%) et travaille fréquemment avec des enfants (28%). L'âge moyen des consultant-es est de 27 ans (âge médian de 26 ans), soulignant le relativement jeune âge de celles et ceux qui sollicitent le pôle (figure 2.). Ainsi 61% des consultants sont âgés de 30 ans ou moins, tandis que 80% a entre 1 et 43 ans. L'âge relativement bas des consultant-es du Pôle a plusieurs explications possibles :

- Une espérance de vie de plus de 15 ans plus basse que celle des personnes non-roms du même pays² et une pyramide des âges pointue et à large base (population jeune beaucoup plus importante que la population âgée) ;
- Les prestations du Pôle qui sont souvent mobilisés par des personnes jeunes, notamment dans le cadre de régularisation et démarches de recherche d'emploi. Les personnes plus âgées ne pouvant plus s'engager dans des démarches qu'ils considèrent comme laborieuses et en raison de fréquentes problématiques de santé ;
- La migration concernant bien souvent une population plutôt jeune.

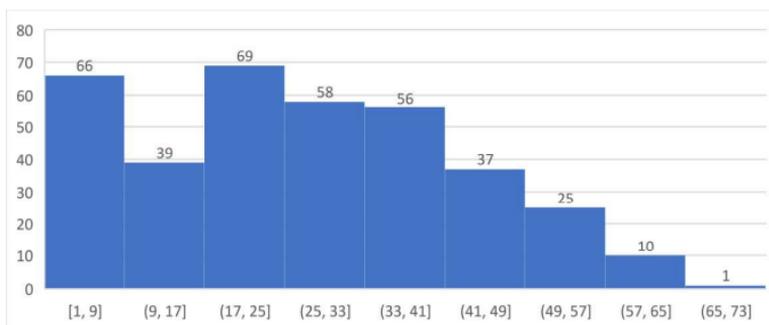


Figure 2. Répartition par classe d'âge des consultant-es en 2022 (N=367)

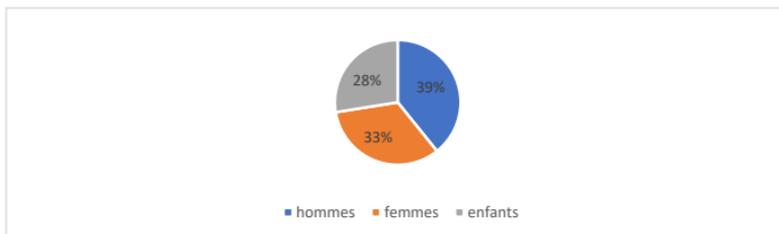


Figure 3. Répartition par genre des consultant-es en 2022 (N=367)

² Parekh, N., & Rose, T. (2011). Health inequalities of the Roma in Europe: a literature review. *Cent Eur J Public Health*, 19(3), 139-42.

3. ACCOMPAGNEMENTS

Le pôle médiation a effectué 927 accompagnements durant l'année 2022. L'accompagnement sous-tend trois principaux types d'activités :

- Accompagnement physique auprès d'institutions
- Orientation et information visant à faciliter l'accès et favoriser l'autonomie
- Démarches administratives visant à permettre l'accès

Ces 927 accompagnements peuvent être réparti en cinq catégories plus générales (figure 4) :

1. Démarche juridique ou judiciaire :
2. Prestations bas seuil (hébergement d'urgence, prestations de repas, accueil de jour...)
3. Accès aux droits en Roumanie/aide au retour (projets au pays, prise en charge financière du voyage, lien avec des institutions roumaines...)
4. Intégration, administratif, formation et travail (recherche d'emploi, régularisation, recherche d'appartement, aide administrative)
5. Santé (accès aux soins, prévention et sensibilisation)

En 2022, les demandes d'accompagnements juridiques/judiciaires (33% du total des accompagnements) et concernant des démarches d'intégration, administratives, de formation et d'accès au marché de l'emploi (44% du total des accompagnements) ont été les plus importantes. Les demandes bas seuil occupent une place moyenne (14%) dans le volume de demandes formulées au Pôle.

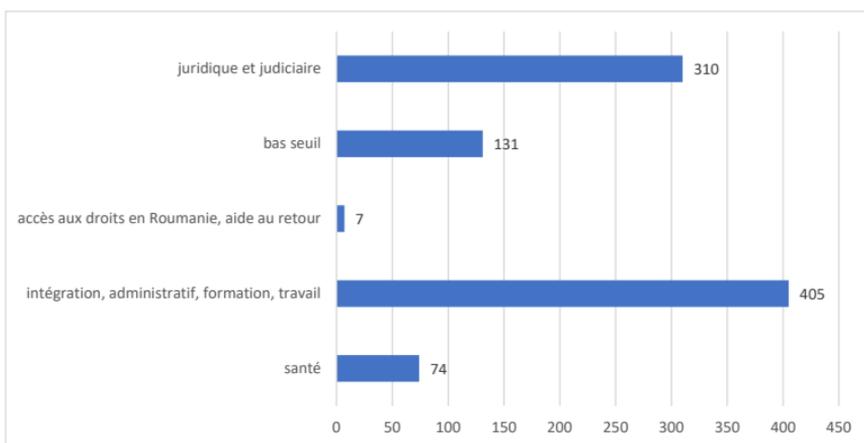


Figure 4. Distribution des types d'accompagnement en 2022 (N=927)

3.1. Évolution et perspectives des accompagnements

On peut observer une baisse conséquente des accompagnements réalisés (-25%) par rapport à 2021. Cette diminution peut être expliquée par les changements au sein de l'équipe du Pôle qui ont donné lieu à une réorganisation des activités du Pôle (voir chapitre 1.5.). C'est donc le volume de demandes auquel le Pôle a pu répondre qui a été légèrement touché (diminution de 19%), alors que le nombre de personne ayant consulté le Pôle est quant à lui resté stable (362 personnes en 2021 pour 367 personnes en 2022). Ceci semble donc indiquer que la réorganisation du Pôle n'a que peu impacté le lien établi avec les consultant-es, qui ont continué à solliciter le Pôle pour des accompagnements. Ces données laissent penser que l'engagement de nouveaux-elles médiateur-ices en 2023 devrait permettre d'effectuer le nombre d'accompagnement réalisé auparavant.

Concernant les thématiques des accompagnements réalisés en 2022, on observe une relative constance dans la proportion des demandes d'accompagnement intégration-administratif-formation et travail, l'accès aux droits en Roumanie et la santé. Cependant, on peut observer des évolutions notables concernant le domaine juridique et judiciaire (33% du total des accompagnements en 2022 contre 21% en 2021) et bas seuil (14% des accompagnements en 2022 contre 21% en 2021). Le domaine intégration/administratif/formation/travail reste quant à lui le domaine concernant la plus grande partie des accompagnements (44% en 2022 contre 47% en 2021).

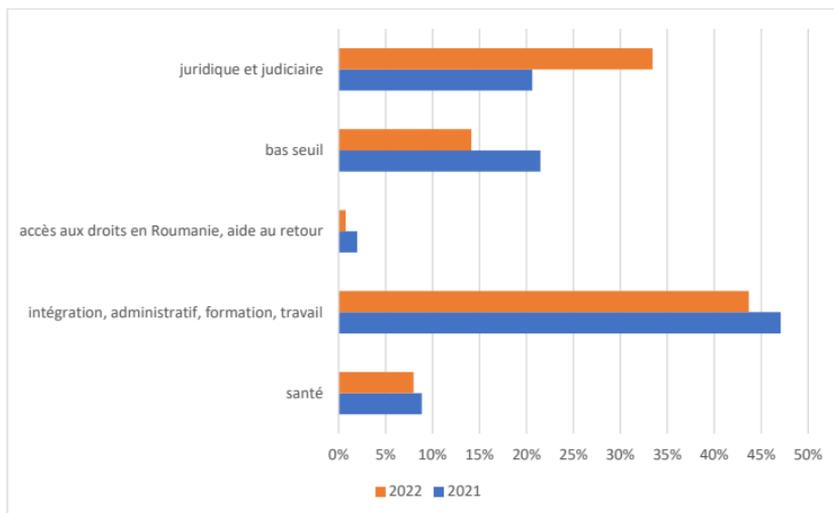


Figure 5. Évolution des types de demandes d'accompagnement entre 2021 et 2022 (%)

3.2. Focus 2022

Les focus proposent une analyse plus précise des évolutions dans les demandes d'accompagnement observées durant l'année 2022. Ils proposent ainsi d'observer les évolutions parfois par branche (juridique, social, santé...), mais également par thématiques (bas seuil, scolarisation, familles...) selon les tendances importantes de l'année écoulée.

3.2.1. *Orientation bas seuil*

La part des accompagnements dédiée à l'orientation sur le dispositif d'hébergement d'urgence diminue de presque la moitié (6% des accompagnements totaux en 2022 contre 11% en 2021). Plusieurs explications peuvent être envisagées :

- Le réseau bas seuil est de mieux en mieux connu des consultant-es qui le mobilisent avec une aide du Pôle moins importante. Par extension, les personnes récemment arrivées à Genève trouve souvent plus facilement des ressources au sein même de la communauté pour s'orienter sur le réseau.
- De nouvelles considérations de la part des consultant-es pour les questions de formation, recherche d'emploi et intégration.
- Le travail effectué par le Pôle Médiation auprès du réseau qui vise à autonomiser les dispositifs existant dans l'accueil et l'orientation des personnes issues des communautés roms (formation, conseil et médiation).

Ces différentes explications sont probablement cumulatives. Il est également important de saisir le contexte dans lequel s'inscrivent les demandes. La mise en application début 2022 d'une nouvelle loi sur la mendicité donne par exemple lieu à une augmentation des demandes d'accompagnements juridiques.

3.2.2. *Accompagnements juridiques*

Les accompagnements juridiques ont occupé une place plus importante en 2022 (près de 33% de tous les accompagnements) qu'en 2021 (un peu plus de 20% du total des accompagnements). On observe cependant une relative stabilité entre les différentes catégories d'accompagnements juridiques (figure 6.). Une exception ressort de manière évidente concerne les accompagnements en lien avec des contraventions (Service des contraventions et Service d'application des peines et mesures). Ceci est à mettre dans la perspective de la mise en application, début 2022, de la nouvelle loi sur la mendicité qui a, d'une part augmenté le nombre de procédures pénales en lien avec la mendicité, mais également donné lieu à une augmentation des préoccupations que peuvent représenter les contrôles de police. Ceci permet de souligner que les demandes d'accompagnement

juridiques ont pour source les procédures effectivement en cours, mais également la menace perçue d'une telle procédure par les personnes en situation de précarité.

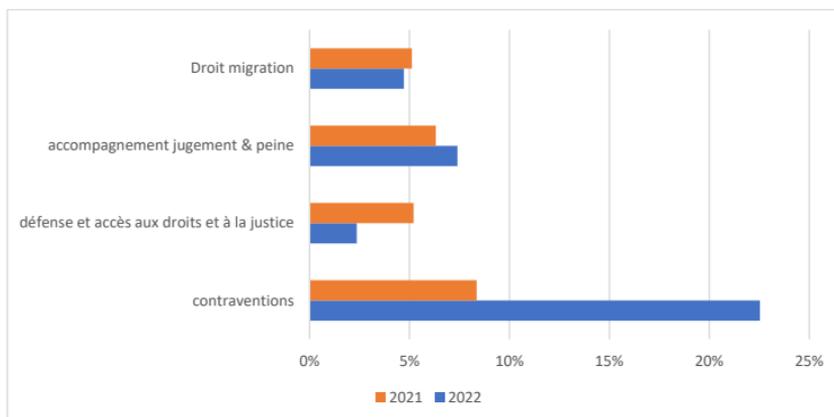


Figure 6. Évolution en pourcent de la part des accompagnements juridiques et judiciaires en 2021 et 2022

3.2.3. Projets d'intégration

La part des demandes d'accompagnement dans le cadre de projets d'intégration n'a que peu varié entre 2021 (47% des accompagnements) et 2022 (44% des accompagnements). Les démarches d'intégration sont entendues au sens large et concerne quatre catégories d'accompagnements :

1. Logement : recherche d'un logement sur le marché immobilier genevois (hors hébergements d'urgence ou foyers)
2. Accompagnement institutions sociales publiques : démarches entreprises auprès d'institutions telles que l'OCAS, les caisses d'assurance maladie, l'office des poursuites...
3. Recherche d'emploi et régularisation : cette catégorie concerne tous les accompagnements, de la réalisation du CV jusqu'aux démarches de régularisations.
4. Scolarisation et formation : Démarches entreprises dans le cadre de la scolarisation des enfants (GIAP, accompagnements scolaires...) et de la formation des adultes (orientation professionnelle, cours de français...)

Ainsi, les demandes d'accompagnement dans des démarches auprès d'institutions publiques genevoises et visant l'accès au marché de l'emploi ont été les catégories les plus importantes relatives aux projets d'intégration (chacune représente 14% du total des accompagnements). Les demandes concernant le logement et la scolarisation sont quant à elles restées stables

entre 2021 et 2022³. Les questions de scolarisation restent néanmoins une thématique importante pour les familles et le réseau social genevois. Elles sont cependant de plus en plus souvent prises en charges par des structures destinées aux familles, qui se sont passablement développés ces dernières années (hébergements d'urgence avec travailleur-euses sociaux-aux, CCSI...). Le Pôle intervient donc plus en périphérie (soutien au corps enseignant et aux parents durant la scolarisation, accès au GIAP...) et dans le travail de conseil-orientation auprès des professionnel-les (sociaux, DIP...) dont nous traitons plus particulièrement au chapitre 6.

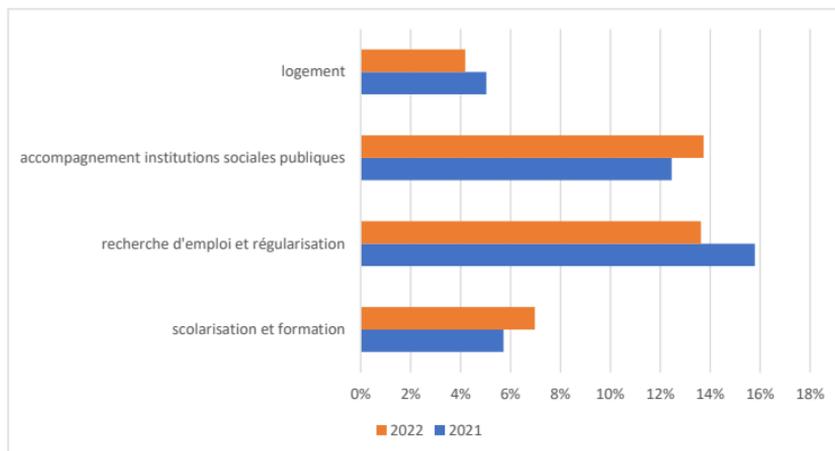


Figure 7. Évolution en pourcent de la part des accompagnements liés au logement, à la scolarisation, à la recherche d'emploi et à la scolarisation entre 2021 et 2022.

³ Les accompagnements dans la recherche de logement (hors hébergement d'urgence) représentent 5% du total des accompagnements en 2021 et 4% en 2022. Les accompagnements dans les démarches de scolarisation représentent 6% du total des accompagnements en 2021 et 7% en 2022.

4. TRAVAIL DE RUE

Les échanges informels représentent un espace important de création et maintien du lien et de primo information. Le travail de rue intègre deux types de données :

- Échanges durant les temps dédié de travail social hors-mur (TSHM) ;
- Échanges informels dans le cadre des déplacements réalisés dans le cadre des accompagnements.

Le pôle Médiation a effectué près de 6300 discussions informelles lors du TSHM et de ses accompagnements. Ce nombre représente une légère baisse de près de 30% par rapport à 2022, qui peut sans doute être expliquée par les restructurations du Pôle Médiation à la fin 2022.

Ces échanges ont eu lieu avec à peu près autant d'hommes (38%) que de femmes (33%) et d'enfants (29%). Les sujets abordés lors de ces échanges sont restés très variés, avec une répartition relativement homogène entre les 29 thématiques prévues (figure 9.). Les questions administratives et concernant les dispositifs d'hébergement d'urgence continuent de revenir le plus fréquemment lors des échanges avec un nombre respectif de 402 et 357 demandes.

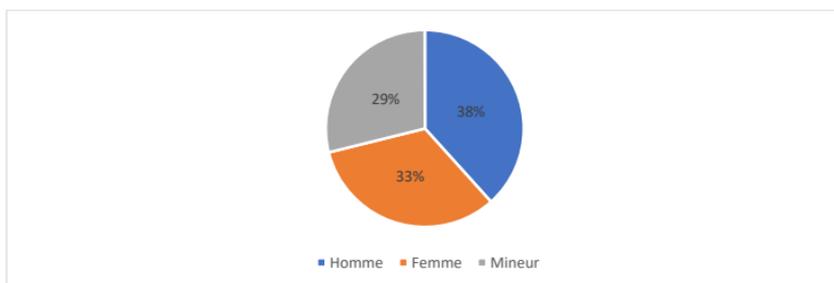


Figure 8. Répartition par sexe des discussions informelles d'information sur l'espace public en 2022

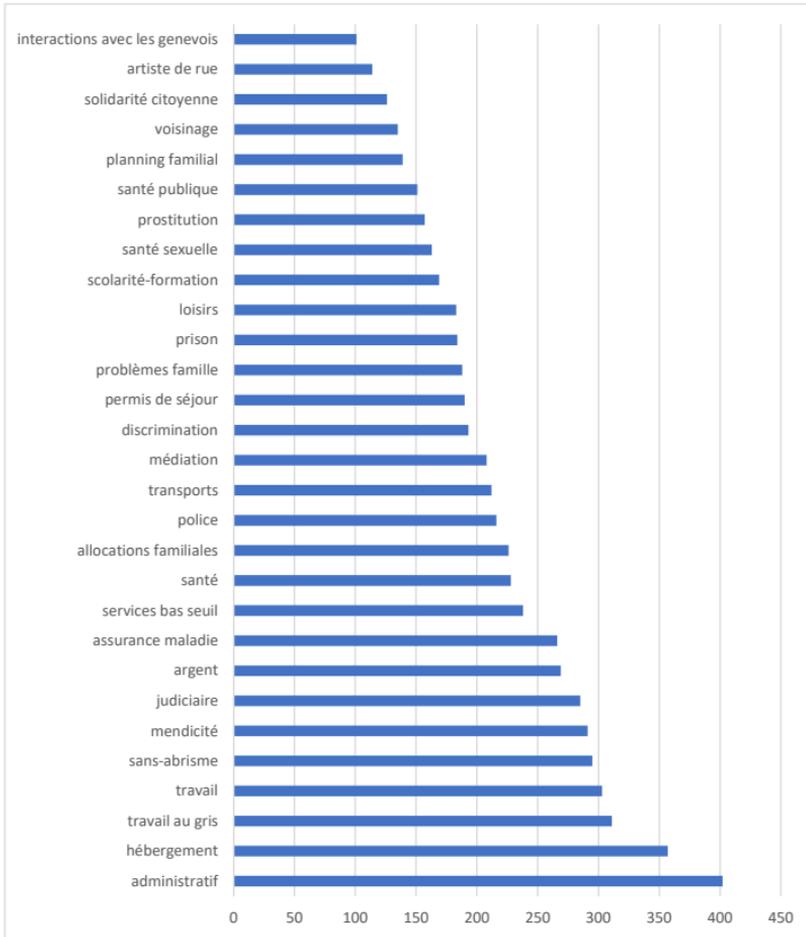


Figure 9. Thèmes de préoccupation lors des discussions informelles d'information sur l'espace public en 2022 (N=6300)

5. MÉDIATIONS FORMELLES

La médiation formelle est un processus visant la résolution de conflits entre deux partis. Contrairement aux médiations d'accès, qui visent la facilitation à l'accès aux prestations par l'accompagnement physique, l'information et l'orientation, la médiation formelle s'articule autour d'un processus plus structuré favorisant l'émergence de solutions co-élaborées par les partis concernés.

Le Pôle Médiation a été sollicité pour trois médiations formelles en 2022 :

- Une situation concernant des problématiques de cohabitation entre des personnes sans-abri et les locataires d'un immeuble ;
- Une situation concernant des tensions générées par la présence de personnes roms sur un marché genevois ;
- Une situation concernant des plaintes d'un service d'entretien de l'espace publique à propos de la présence d'un groupe de personnes roms.

Si le nombre de médiations formelles réalisé en 2022 reste relativement bas, on peut observer qu'elles sont le plus souvent sollicitées pour des conflits déjà bien engagé. En effet, les demandes s'orientent le plus souvent vers des prestations de médiation moins formalisées (médiation d'accès, formation, co-élaboration de séance d'information et sensibilisation...). De plus, le conflit ukrainien a donné lieu à l'arrivée de réfugiés issus des communautés roms. Ceci a amené plusieurs partenaires à solliciter le Pôle, qui donneront lieu à de nouvelles interventions courant 2023.

6. FORMATION, CONSEIL ET SENSIBILISATION

Les espaces d'échanges plus ou moins formalisés permettent de répondre aux besoins du réseau et des personnes concernées. Le Pôle de Médiation, en complément des prestations de médiation et d'accompagnement, propose ainsi plusieurs espaces d'échanges qui permettent d'outiller tant les professionnel-les que les consultant-es. Ces espaces, de l'échange informel au module de formation, permettent de soutenir les personnes concernées dans leurs démarches avec flexibilité et dans une visée d'autonomie.

Formation des professionnel-les et partenaires de terrain

Le Pôle Médiation a effectué une formation à destination des professionnel-les d'une permanence sociale à Genève. Ce module de formation de quatre heures visait à échanger sur les particularités du travail avec les communautés roms à Genève.

Rencontre et sensibilisation des professionnel-les et partenaires de terrain

Les demandes de formation, conseil et orientation provenaient d'institutions aux domaines d'activités variés (figure 10.). Les structures sociales (hébergement d'urgence, services sociaux, réseau bas seuil...) représentent une partie importante des demandes, mais les polices cantonales et municipales, les professionnels du droit et de la santé et les citoyen-nes ont également sollicité à de nombreuses reprises le Pôle Médiation. Tous secteurs confondus, les institutions du service public sont une source importante des demandes auprès du Pôle Médiation, représentant près de la moitié des demandes en conseil, formation et orientation (figure 11.).

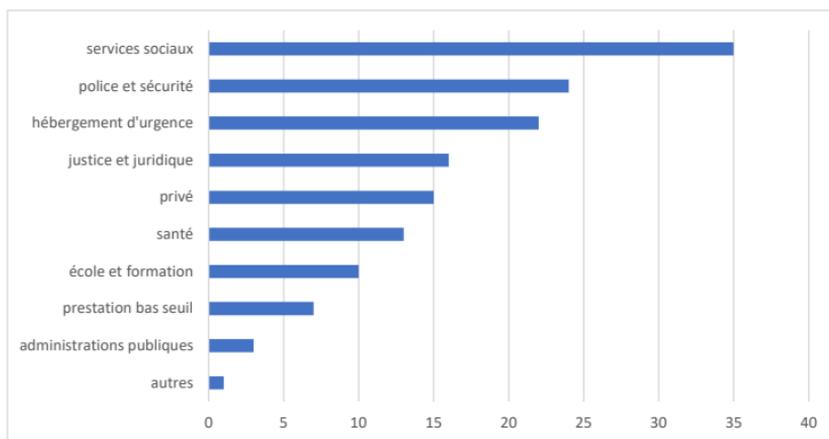


Figure 10. Nombre de sollicitation de conseil-orientation par secteur d'activité en 2022 (N=144)

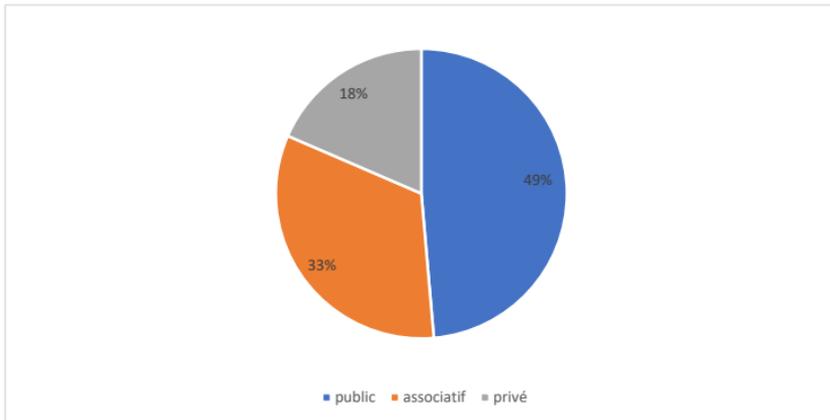


Figure 11. Représentation (%) des secteurs public, associatif et privé des partenaires rencontrés en 2022 (N=144)

Formation de groupe pour personnes des communautés roms

Le Pôle de Médiation intercommunautaire a organisé 7 modules collectifs de formation à destination des personnes issues de communautés roms :

- 3 formations concernant les particularités du marché de l'emploi en Suisse et à Genève
- 1 séance d'information en collaboration avec le CCSI concernant les démarches administratives en lien avec la scolarisation ;
- 1 formation en collaboration avec le service juridique de Caritas Genève concernant les différents types de permis de séjour/travail ;
- 1 formation en collaboration avec le service social de Caritas Genève concernant les démarches de demande d'allocations familiales.

Ces différents modules de formation sont mis sur pieds à la demande des consultant-es du Pôle ou lorsque des questions apparaissent de façon récurrente au sein du réseau. Elles visent donc notamment à :

- Transmettre une information fiable ;
- Favoriser l'échange d'expérience entre les participant-es ;
- Orienter les participant-es sur des services qui peuvent les soutenir dans leurs démarches.

Plateformes

Les plateformes représentent des espaces formelles d'échange entre professionnel-les du réseau travaillant avec des personnes des communautés roms. Elles abordent des

thématiques qui s'avèrent importante en un temps donné (actualité, émergence de nouvelles problématiques, besoin d'information...). Les participant-es varient donc d'une séance à l'autre selon les thématiques abordées. Durant l'année 2022, le Pôle Médiation a organisé deux plateformes :

- L'une abordant les enjeux de la scolarisation des familles roms précaires ;
- L'une abordant les implications de la nouvelle loi sur la mendicité.

7. DONS

Le Pôle Médiation n'effectue pas de soutien financier. Il donne néanmoins accès à des prestations bas seuil :

- Cartes épicerie Caritas
- Bon brocantes Caritas
- Bon colis du cœur
- Bon vestiaire social CSP- Caritas - Croix-Rouge genevoise

Le Pôle médiation a effectué 76 dons en 2022. Ceci représente une baisse de 11% par rapport aux dons effectués en 2021. La part que représentent les différentes prestations reste relativement stables, si ce n'est une légère baisse de la demande des bons vestiaires (-12%), mais une légère augmentation des demandes de colis du cœur (+8%) et de bons brocantes (+6%).

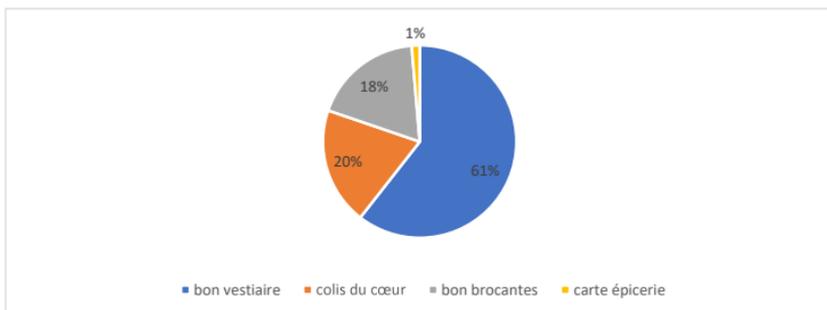


Figure 12. Répartition (%) des dons distribués en 2022.

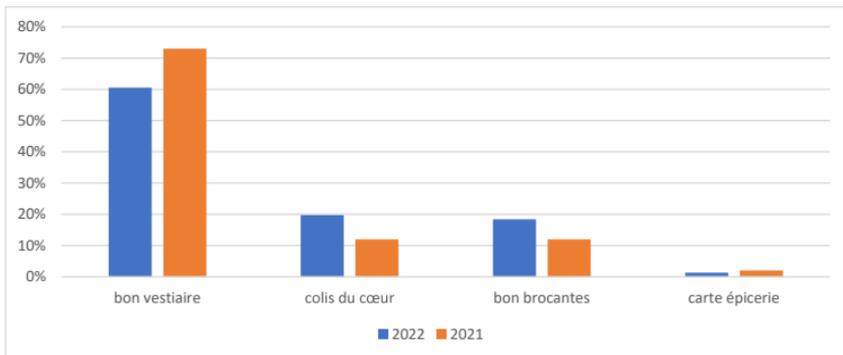


Figure 13. Comparaison de la répartition des dons entre 2021 et 2022 (%)

Genève

CARITAS

MÉDIATION INTERCOMMUNAUTAIRE

Yann Waechter
Coordinateur et médiateur
077 980 65 60
yann.waechter@caritas-ge.ch

Andreea Beca
Médiatrice
079 601 43 51
andreea.beca@caritas-ge.ch

Fira Rostas
Médiatrice
079 565 01 53
fira.rostas@caritas-ge.ch

**Certaines prestations sont payantes.
Renseignez-vous auprès de nos collaborateurs et collaboratrices.*

CARITAS

Genève

Rue de Carouge 53
1205 Genève
022 708 04 44
www.caritas-ge.ch

IBAN CH38 0900 0000 1200 2726 2



© Eric Rosset

Tous solidaires



PÔLE DE MÉDIATION INTERCOMMUNAUTAIRE

Le Pôle de Médiation intercommunautaire a pour mission de favoriser le mieux vivre ensemble et de lutter contre le racisme et les discriminations à l'encontre des personnes issues des communautés roms. Il vise ainsi à faciliter l'accès aux droits communs des publics précarisés et à soutenir les institutions sur les questions touchant l'interculturalité.

Nos médiatrices et médiateurs travaillent avec les institutions et les personnes concernées (Roms, professionnel-le-s, grand public, etc.) à l'élaboration de solutions construites ensemble. Le travail du Pôle Médiation vise à rester au plus proche de la réalité de terrain des différents acteurs. Notre équipe part donc régulièrement au contact des personnes concernées, lors de son travail de rue (TSHM) et lors de rencontres avec des professionnel-le-s des institutions.

Principes :

- Neutralité
- Autonomie
- Équité
- Engagement

Objectifs :

- Favoriser l'accès aux droits fondamentaux
- Faciliter le travail des institutions
- Développer le pouvoir d'agir des différents interlocuteurs et interlocutrices

PRESTATIONS

Médiation d'accès

Pour les personnes issues des communautés roms.

En cas de difficulté d'accès ou d'adhésion à des prestations (scolarisation, santé, etc.), notre équipe les informe, sensibilise et établit un cadre sécurisant pour leur permettre d'identifier les facteurs empêchant ou favorisant l'accès ou l'adhésion. Si nécessaire, elle les accompagne au sein des institutions. Nos intervenant-e-s ne sont pas des traducteurs et traductrices, leur travail vise l'intercompréhension.

Conseil et orientation

Pour tout-e professionnel-le nécessitant un soutien dans son travail ou pour les personnes issues des communautés roms souhaitant un soutien dans leurs démarches.

Notre équipe propose une rencontre et un échange informel concernant une situation et oriente, si nécessaire, au sein du réseau ou sur l'une de nos prestations.

Médiation formelle

Pour toutes et tous.

Dans le cas de conflit, malentendus (entre professionnel-le-s et Roms ou entre deux personnes/familles/groupes), notre équipe propose un espace d'échange neutre et formel favorisant l'élaboration de solutions par les parties. Cette démarche implique que les deux parties acceptent de s'engager dans le processus de médiation.*

Formations

Pour les personnes issues des communautés roms.

Une série de formations et ateliers visant une meilleure connaissance des institutions locales et du système genevois est mise en place.

Pour les professionnel-le-s de l'action sociale.

Un module de formation sur les particularités du travail avec les personnes issues des communautés roms peut être proposé.*

*Certaines prestations sont payantes.
Renseignez-vous auprès de nos collaborateurs et collaboratrices.

Pôle de Médiation Intercommunautaire Caritas Genève

Publics cibles : Citoyen-nes, professionnel-les du réseau, roms migrant-es précaires

<i>Mission</i>	Favoriser le mieux vivre ensemble entre roms et genevois Lutter contre le racisme		
<i>Objectifs</i>	Favoriser l'accès aux droits fondamentaux Faciliter le travail des institutions Développer le pouvoir d'agir des différents interlocuteurs		
<i>Type d'intervention</i>	Formation	Médiation	Action communautaire
<i>Outils/méthodes</i>	<p>Travail de rue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir un lien de confiance - Identifier les enjeux au sein de leur environnement <p>Entretiens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace d'écoute - Espace de formulation de la demande - Orientation au sein du réseau 	<p>Médiation formelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résolution de conflit - Co-élaboration de solutions négociées <p>Médiation d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement au sein des institutions 	<p>Groupes d'écoute, de parole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de liens - Mutualisation des ressources <p>Espace d'échange d'idées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'émergence de microprojets communs
<i>Domaines</i>	Santé, juridique, social, scolarité, emploi, logement...		
<i>Niveaux d'intervention</i>	<p>← Bas seuil Projet d'avenir Intégration →</p>		

PLAQUETTE DE PRESENTATION



TRAVAIL DE RUE - QUALITÉ RELATIONNELLE

ACTIVATION DES RESSOURCES - RÉSEAU





LA MARAUDE

Le but de l'Association est de lutter contre l'isolement des personnes sans-abri afin de faciliter l'accès aux droits fondamentaux, améliorer leur bien-être ainsi que la cohésion sociale à Genève.

SES OBJECTIFS SONT :

- **Construire et développer des liens avec les personnes sans-abri**
- **Favoriser les liens entre les personnes et le réseau socio-sanitaire ainsi qu'avec les partenaires**
- **Renforcer la cohésion sociale en facilitant la création et le développement de liens entre les personnes et leur environnement**
- **Encourager l'implication des personnes les plus exclues dans son action afin de prendre en considération leur expertise et répondre au mieux à leurs besoins**

POUR QUI ?

Les personnes vivant sans domicile fixe et souffrant de rupture de liens sociaux.

Celles-ci cumulent souvent plusieurs problématiques : troubles psychiques, troubles physiques, pauvreté économique, migration précaire, addiction à différents produits, carence d'accès aux soins et aux nécessités de base. Ces personnes sont, de surcroît, particulièrement exposées aux conditions extérieures (froid, canicule, intempéries, insécurité, crise sanitaire, etc.).



POURQUOI ?

Les personnes en situation de grande précarité se retrouvent en général prises dans un cercle vicieux de problématiques qui se combinent entre elles et finissent par les paralyser totalement, pouvant les mener à un état d'(auto)-exclusion.

Pour nombre d'entre elles et pour diverses raisons, se rendre par elles-mêmes dans les structures d'aide existantes représente une étape infranchissable. La moindre démarche susceptible d'améliorer leur quotidien leur est alors inaccessible. Il est donc nécessaire d'aller à leur rencontre. La construction de lien entre ces personnes et leur environnement favorisera en outre une meilleure cohésion sociale.

PAR QUI ?

Des professionnel.le.s de l'action sociale bénéficiant de plus de 10 ans d'expérience auprès du public cible : habitué.e.s à aller à la rencontre de celui-ci et exercé.e.s à la médiation ainsi qu'à la gestion de conflits ; doté.e.s d'une connaissance exhaustive du réseau social et sanitaire et entretenant des liens étroits avec ce dernier.

QUEL FINANCEMENT ?

L'association est actuellement financée par la Ville de Genève, des entités privées, les cotisations de ses membres et des dons privés.

PARTICULARITÉS DU PROJET

Dans notre société, le temps est devenu un luxe. Or créer une relation de confiance nécessite beaucoup de temps, d'écoute et de disponibilité. Mais une fois la relation établie, celle-ci représente un levier inestimable de restauration de l'estime de soi et d'activation des ressources. Un lien de confiance permet d'amorcer des solutions avec les personnes et, en cas de peur ou de réticence, de les accompagner auprès des structures adéquates. Ces nouvelles connexions augmentent l'impact et la portée du réseau social et sanitaire genevois. Le cœur de ce projet est donc d'axer en priorité notre prestation sur la qualité relationnelle et les partenariats.

De plus, distribuer dans la rue de manière systématique de la nourriture ou toute autre apport matériel peut malheureusement générer des effets indésirables, comme l'immo-

bilisme et ainsi l'accroissement de la solitude chez les personnes sans-abri.

Nous voulons éviter cela et encourager les liens entre les personnes, leur environnement et le réseau.

Différent.e.s acteur.rice.s effectuent un travail de rue de qualité, comme le Service social de la Ville de Genève, les TSHM, les correspondants de nuit, etc. Notre action ne fait toutefois pas office de doublon, car le public cible, la prestation ou la mission ne sont pas les mêmes.

Les maraudes ont lieu durant un créneau horaire de transition entre les structures d'accueil de jour et de nuit, en complémentarité avec celles-ci.



NOS ACTIONS

MARAUDES : TOURNÉES DE RUE À VÉLO

L'Association emploie actuellement 2 travailleur.euse.s sociaux.ales professionnel.le.s qui effectuent ensemble 2 tournées à vélo par semaine d'environ 3h chacune sur le canton de Genève. Ces maraudes sont précédées d'une phase de préparation et suivies d'un temps de débriefing et recherches de pistes d'action. Elles ont pour but : aller vers, créer des liens, informer, soutenir, relayer les réalités.

MÉDIATIONS

En cas de cohabitation difficile sur un lieu entre différent.e.s acteur.rice.s, pour des raisons de consommation de produits, de nuisance sonore, de gestion de déchets, par exemple, nous sensibilisons les personnes à un mieux vivre ensemble et proposons des médiations.

SUIVIS INDIVIDUALISÉS: APPROCHE SUR-MESURE

Entre les maraudes, nous répondons de manière individualisée aux besoins de suivi social, d'accompagnement ainsi que de mise en lien avec les structures à même de prendre le relais.

L'équipe accompagne notamment physiquement les personnes dans leurs démarches.

ANIMATIONS

La Maraude organise des animations réunissant personnes sans-abri et population ordinaire dans le but de favoriser la découverte de l'autre et le dialogue.

Les moments de médiation et d'animation renforcent la cohésion sociale.

CONCLUSION

Àyant débuté le 28 mars 2022, notre activité nous a permis de vérifier notre postulat initial : malgré un tissu socio-sanitaire genevois étendu, dynamique et de qualité, une partie de la population sans-abri n'y a pour diverses raisons pas accès et souffre d'un isolement extrême. La Maraude vient donc couvrir un manque en se rendant auprès de ces personnes là où elles se trouvent, dans la rue. L'(auto)-exclusion et les problématiques vécues par ces personnes demandent, pour qu'une rencontre et un accompagnement soit rendu possible, une grande souplesse et capacité d'adaptation au plus près des besoins : la taille réduite de l'association et sa mission fondamentalement axée sur le lien social permettent d'évoluer avec les réalités

rencontrées et de proposer des réponses personnalisées et "sur mesure". La maraude représente également des yeux et des oreilles dans la rue, nécessaires pour relayer les réalités vécues par celles et ceux qui vivent les plus en marge.

La qualité des rencontres et échanges, les retours des personnes concernées (comme vous pouvez en trouver des témoignages dans notre rapport d'activités ou sur notre site internet) ainsi que les nombreuses sollicitations et collaborations nous montrent combien la Maraude répond à un besoin de liens et de coordination.



NOUS SOUTENIR :

IBAN : CH77 0900 0000 1592 1058 3



TWINT

ASSOCIATION MARAUDE GENÈVE

Rue Tronchin, 23

1202 Genève

contact@maraudegeneve.ch

www.maraudegeneve.ch

LA MARAUDE GENEVE EST SOUTENUE PAR :



... SUBVENTIONNÉ
... PAR LA
VILLE DE GENEVE





ASSOCIATION MARAUDE DE GENEVE

Travail de rue - Qualité relationnelle -
Activation des ressources - Réseau

RAPPORT D'ACTIVITES 2022





SOMMAIRE

Le mot de la présidente	3
L'association	4
Concept d'intervention	5
Une soirée avec la Maraude	6
Bilan des maraudes	8
Collaborations avec le réseau social et sanitaire	9
Événements	11
Témoignage de Lamine	12
Structure et fonctionnement	14
Comptes	15
Rapport de l'organe de révision	17

LE MOT DE LA PRESIDENTE

C'est avec honneur et une grande joie que je présente le rapport d'activité 2022 de l'association Maraude de Genève.

Début 2022, l'association voyait le jour, avec une vision qui peut être résumée par un constat et une conviction. Le constat que certaines personnes en situation de grande précarité ne parviennent pas à accéder à un accompagnement social. La conviction que l'accompagnement social nécessite de prendre le temps.

Si la pandémie du Covid-19 a permis de prendre conscience collectivement des rythmes frénétiques dans nos quotidiens, elle n'a pas permis de modifier en profondeur notre rapport au temps. En 2022, il a été trop aisé de retrouver certaines habitudes, notamment celle de courir après le temps.

C'est justement par l'accent que l'association Maraude de Genève met sur le temps qu'elle se différencie des autres prestataires d'actions sociales. En effet, en accordant de l'importance à la disponibilité offerte aux personnes vivant dans la rue, les travailleur.euse.s sociaux.ales apportent une écoute attentive et un soutien social sur-mesure. Cette attention particulière permet des relations de qualité, mais aussi d'entendre les réels besoins et, par-là, de donner la juste importance aux personnes.

Les retours des personnes concernées ont été très positifs et nous encourageant à poursuivre ce travail pour l'année qui vient. Vous trouverez dans ce rapport d'activité le témoignage de l'une d'entre elles.

Je terminerai en remerciant chaleureusement l'équipe de travailleur.euse.s sociaux.ales qui font vivre cette association depuis bientôt un an, et je me réjouis que celle-ci, qui poursuit une mission indispensable, s'inscrive de manière pérenne dans le tissu social genevois.

Irina Dinbergs



L'ASSOCIATION

L'association Maraude de Genève a été créée le 28 mars 2022. Elle effectue deux fois par semaine, sur l'ensemble du canton de Genève, des tournées de rue à vélo auprès des personnes sans-abri et accompagne celles-ci vers les structures du réseau selon leurs besoins. Avec l'objectif de développer la cohésion sociale, elle a également pour but d'effectuer des médiations lorsque des problèmes de cohabitation sont signalés et d'organiser des événements réunissant sans-abri et population locale visant à renforcer la découverte et l'acceptation de chacun.e.

L'association est née de deux constats : 1) un repli sur elles-mêmes et d'auto-exclusion de nombreuses personnes sans-abri, ainsi qu'une difficulté à enclencher seules une recherche de solutions; 2) un manque de connaissance, de liant et d'information entre les personnes vivant à la rue et les différents acteurs sociaux et sanitaires.

Ce projet ne vise donc pas à fournir une prestation matérielle aux personnes vivant dans la rue: son but est de créer des relations de confiance qui permettent une hausse de la motivation et de l'estime de soi, ainsi que la mise en relation avec la qualité et la diversité de l'offre des structures existantes.

Ainsi, ses objectifs sont :

- Construire et développer des relations avec les personnes sans-abri.
- Favoriser les liens avec le réseau social et sanitaire, ainsi qu'avec les partenaires.
- Renforcer la cohésion sociale en facilitant les liens entre les personnes et leur environnement.
- Encourager l'implication des personnes les plus exclues dans son action, afin de prendre en considération leur expertise et répondre au mieux à leurs besoins.





CONCEPT D'INTERVENTION

Tout d'abord, il est important de savoir qu'il n'y a pas de maraude type. Parfois nous trouvons une ville plutôt déserte et allons donc visiter nos "habitué.e.es" ; parfois nous prévoyons d'aller justement voir ces "habitué.e.s", mais n'arrivons jamais jusqu'à eux.elles tellement nous croisons en chemin des personnes dans le besoin, voire en détresse.

Certains soirs, nous passons l'essentiel de notre temps à écouter celles et ceux dont le besoin principal est d'être entendu.e.s et considéré.e.s. Parfois, nous restons plus d'une heure avec ces derni.er.ères et parfois on nous demande essentiellement des informations, et nous rencontrons ainsi davantage de personnes. Il arrive également que les personnes que nous avons prévu de voir ne soient plus là, ou dormant.

PRÉPARATION

En s'appuyant sur les notes des tournées passées, nous établissons un parcours pour chaque maraude avec les sujets spécifiques à aborder pour certaines personnes, ou encore avec l'intention de proposer un rendez-vous pour un accompagnement personnalisé. Nous avons dans nos sacs à dos des thermos, du thé, du café, des biscuits, ainsi que des flyers d'informations sur le réseau social et sanitaire .

DÉBRIEFING

Nous prévoyons un moment de débriefing et de prises de notes. Ces temps nous permettent d'échanger au sujet des situations vécues, de mettre en commun des idées, et ainsi d'élaborer des stratégies pour accompagner au mieux .

GÉRER L'IMPRÉVISIBILITÉ ET L'IMPERMANENCE DE LA RUE :

Composer avec un milieu en constante évolution
Renoncer à toute attente
(Ré-) adapter sa pratique et son programme à la variété des situations
Élargir sa vision et accueillir l'imprévu

ANALYSE DE CHAQUE SITUATION REN- CONTRÉE

1. IDENTIFICATION DU BESOIN

Ecoute et partage
Information
Mise en relation avec le réseau

2. RÉPONSE À DONNER

Temps et considération
Connaissance du réseau socio-sanitaire, contacts
Accompagnement personnalisé
Médiations et animations

3. IMPACT POUR LA PERSONNE

Valorisation, hausse de l'estime de soi
Accès facilité aux prestations du réseau
Mise en mouvement
Amorce de dynamique positive

UNE SOIREE AVEC LA MARAUDE

Pour respecter l'anonymat des personnes, il s'agit d'une tournée fictive, inspirée de faits réels.

Départ à 18h45 Nous allons tout d'abord chez Monsieur M, à qui nous rendons visite **régulièrement depuis début avril** dans le Parc P. Nous avons dernièrement discuté avec Monsieur M, âgé de passé 70 ans, de ses soucis de santé. Nous voulons nous assurer qu'il **soit allé voir un médecin**. Il nous répond que oui, nous montre ses médicaments et nous raconte que son problème s'arrange petit-à-petit. Monsieur M ne se rend pas dans les hébergements d'urgence, car il a besoin de se tenir au calme et ne supporte pas la promiscuité. Il nous dit **apprécier grandement nos visites** : "c'est important, pour ne pas devenir fou, de pouvoir discuter avec des gens".

19h15 Monsieur N **est suisse** et dort actuellement dans la rue. Nous nous connaissons depuis quelques mois. Son état physique et psychique se dégrade. Il a **coupé il y a plusieurs années les liens** avec son assistante sociale et son médecin référent. Il nous fait part de son besoin de stabiliser sa situation mais ne se sent pas capable d'agir seul : il nous **demande de l'accompagner** dans les débuts de ce processus, ce que nous acceptons volontiers. Il veut tout d'abord prendre le temps de réfléchir à ses besoins afin de nous en faire part lors de notre prochaine visite,



Il est 20h10, nous arrivons à l'endroit E, où Monsieur O nous avait demandé, n'ayant pas de téléphone, de venir appeler avec lui une structure d'hébergement d'urgence. Monsieur O n'étant pas là, **nous reviendrons**.





21h40 Nous abordons la famille F, dans le préau P. Madame, Monsieur et leur fils en bas âge sont allongés sur leur matelas. Ils nous demandent immédiatement si nous avons connaissance d'une possibilité de mise à l'abri. Nous appelons une structure d'accueil pour famille : par chance, il y a de la place ce soir-là! Nous en informons la famille, qui nous dit avoir déjà cherché cet endroit sans le trouver. Nous décidons donc de les accompagner. Ils prennent leurs affaires en hâte, soulagés de savoir qu'ils passeront la nuit à l'abri, l'enfant monte dans sa poussette et nous partons ensemble.

21h05 En route pour notre prochaine destination, en traversant la place P, nous sommes hélés par un groupe de personnes que nous connaissons. L'un d'eux veut nous présenter son frère qui vient d'arriver à Genève et aimerait des informations sur les différentes possibilités offertes ici pour lui. Nous prenons un temps pour répondre au mieux à ses questions et le dirigeons vers des structures appropriées.



À 20h40, nous croisons une femme en train de mendier près d'un commerce. La communication est difficile à cause de la barrière linguistique mais nous comprenons qu'elle est enceinte et qu'elle a besoin d'une consultation médicale. Nous lui obtenons un rendez-vous pour le lendemain et lui donnons un plan pour s'y rendre. Nous reviendrons la voir prochainement pour prendre de ses nouvelles.

20h20 Nous en profitons pour faire un petit tour de repérage dans les alentours en nous dirigeant vers notre prochaine destination. Nous voyons un homme assis sur un banc, avec plusieurs gros sacs à côté de lui: nous l'abordons. Nous lui disons que nous travaillons pour une association et lui proposons un café ou un thé. Agité et en colère, il nous coupe, nous dit qu'il n'a besoin de rien et nous demande de partir. Nous lui souhaitons une bonne soirée et remontons sur nos vélos.





BILAN DES MARAUDES

La Maraude reste attentive à la constante évolution des situations et problématiques, individuelles et collectives. Son action est autant que possible « sur mesure » afin de s'adapter au plus près des besoins.

Elle a certes un rôle d'actrice mais également d'observatrice pour le réseau: elle représente des yeux et des oreilles dans la rue qui manquent aux structures. Elle est donc un relais privilégié, tant en accompagnant les personnes vers les structures ou d'une structure à une autre et en étant disponible pour les sollicitations de ces dernières, qu'en relayant la réalité vécue par les personnes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas s'y rendre.

En 2022, nous avons constaté que certaines problématiques étaient partagées par de nombreuses personnes, notamment :

Bagages : Nombre de personnes sont incapables de se déplacer avec leurs affaires personnelles, en raison du volume et du poids de celles-ci. De peur de se les faire débarrasser par la voirie ou voler, elles ne s'en séparent pas, s'immobilisent et s'isolent.

Contraventions : Depuis que la mendicité est à nouveau interdite, de nombreuses personnes sont angoissées à l'idée d'être incarcérées suite aux cumuls d'amendes reçues pour cette pratique, et sont totalement démunies face à cette situation.

Hébergements d'urgence : Ces hébergements sont régulièrement complets. De plus, un nombre important de personnes n'ont pas de téléphone. L'accès à la plupart des hébergements d'urgence leur est donc compliqué, car il se fait uniquement par ce biais. Nous avons également souvent accès aux témoignages de personnes incapables d'y passer la nuit, pour diverses raisons. Par exemple, des femmes pourtant exténuées par la dureté de la vie dans la rue refusent d'aller dans des hébergements d'urgence mixte en raison de leur peur des hommes.

Drogues : Nous rencontrons de plus en plus de personnes consommatrices, notamment de crack. La consommation de ce produit est particulièrement préoccupante en raison de la puissance de l'addiction qu'elle provoque et de la fréquence de consommation qu'elle implique. Ces personnes sont particulièrement fragilisées et isolées, et leur vie en dehors de la consommation devient secondaire : se nourrir, se réchauffer, se soigner, se reposer, est remis à plus tard. Nous constatons une détérioration psychique et physique très rapide.

Santé : La vie dans la rue est dure et traumatisante pour l'esprit comme pour le corps. Nombreuses sont les personnes qui s'endurcissent au point de se déconnecter en partie de leur corps. Celles-ci n'ont ainsi plus conscience de leur état physique et psychique et ne vont pas consulter, alors même que leur santé le nécessite. D'autres sont simplement trop démunies pour entreprendre de telles démarches.

Ainsi cet accès au monde de la rue confirme la nécessité de travailler avec et au sein du réseau social et sanitaire genevois.



COLLABORATIONS AVEC LE RESEAU

Service social Ville de Genève - MM Ridwane Choukroun et Alexandre Muller - Equipe ASO de l'abri PC de Richemont

Cette équipe effectue en binôme des tournées de rue hivernales entre 22h-00h45.

Service social Ville de Genève - Mme Angélique Demierre - Equipe rue - Mme Anaïs Favre et M Yves Morel

Cette équipe effectue en binôme des tournées de rue à l'année, selon des horaires de journée.

Nous intervenons à l'année dans un créneau horaire intermédiaire à ces dernières et nos missions respectives se complètent. Nous avons donc établi un partenariat visant à maximiser la portée de nos actions (échange d'informations, lieux où se rendre, personnes dans le besoin, facilitation de liens, rencontres mensuelles avec l'équipe rue, etc.).

Association Femmes à Bord - Mme Claudia Mascarenhas Ries, co-présidente

L'association Femmes à Bord propose un espace de partage, d'échange et de socialisation aux femmes en situation de précarité.

Nombreuses sont les femmes à qui nous rendons visite pour qui la présence ou la proximité des hommes est source d'une grande anxiété. Nous avons donc discuté avec Mme Mascarenhas Ries d'une collaboration visant à faciliter l'accès à cet espace aux femmes rencontrées durant nos maraudes.

Association Première Ligne

La Maraude collabore avec cette association genevoise de réduction des risques liés aux drogues dans le cadre de l'accompagnement et de suivi de personnes.

Maison de quartier de Saint-Jean

En amont de la fête de l'Escalade, cette maison de quartier a contacté la Maraude afin qu'elle informe les personnes sans-abri utilisatrices de l'espace extérieur de la nécessité de libérer les lieux à cette occasion.





COLLABORATIONS AVEC LE RESEAU

Unité logement de l'Hospice Général - Mme Leila Badiss

La Maraude rencontre fréquemment des personnes sans-abri ayant des droits en Suisse. En vue de les orienter au mieux et de les accompagner dans les débuts de leurs démarches, nous avons échangé avec Madame Badiss autour de nos pratiques respectives.

L'Association pour le Bateau "Genève"

Nous avons collaboré à plusieurs reprises avec l'Association pour le Bateau "Genève" au sujet d'inquiétudes quand à certaines personnes et pour transmettre des messages.

Partenaires institutionnels du domaine de la santé

Nous sommes en discussion en vue d'une collaboration pour un soutien clinique de terrain. En effet, nous constatons régulièrement un important besoin de soins ou diagnostiques dans la rue, pour des personnes qui ne sont, pour diverses raisons, pas en mesure de se rendre par elles-mêmes dans des structures.

Stamm

Nous participons aux réunions du Stamm qui réunit les acteurs du réseau socio-sanitaire genevois tous les deux mois.

MANAGER	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SABEDI	DIMANCHE	REMARQUES
1	2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	1	2	
3	4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30	1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	28	
29	30	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	30	
1	2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	1	2	
3	4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30	1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	28	
29	30	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	30	
1	2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	1	2	
3	4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30	1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	28	
29	30	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	30	
1	2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	1	2	
3	4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30	1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	28	
29	30	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	30	
1	2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	1	2	
3	4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30	1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	28	
29	30	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	30	
1	2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	1	2	
3	4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30	1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	28	
29	30	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	30	
1	2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	1	2	
3	4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30	1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	28	
29	30	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	30	
1	2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	1	2	
3	4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30	1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	28	
29	30	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	30	
1	2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	1	2	
3	4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30	1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	28	
29	30	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	30	
1	2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	1	2	
3	4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30	1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	28	
29	30	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	30	
1	2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	1	2	
3	4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21						

EVENEMENTS



Les fêtes de fin d'année sont un moment très particulier. Nous avons décidé de les partager avec les personnes les plus marginalisées, dans la rue. De les accompagner durant cette période où la solitude se fait plus cruellement ressentir, et où, lorsque la vie n'est pas rose, le moral peut rapidement tomber au plus bas.

Noël, 23 décembre 2022

Plusieurs semaines en amont, nous avons proposé à l'un de nos habitués, installé dans un parc, de venir fêter Noël chez lui, accompagnés de quelques proches de la Maraude. En effet, il ne se déplace que très peu, à cause de ses lourds bagages qu'il a de la peine à transporter, et était donc très motivé à l'idée que nous venions chez lui.

Plusieurs bénévoles ont cuisiné des plats à partager au parc : lasagnes, quiches, salade de riz, cakes.

Des sympathisantes de la Maraude ont également rassemblé et acheté des cadeaux à offrir durant les fêtes : pulls en laine, caches-cou, boîtes de chocolats, bijoux, couettes, chaussures pour hommes et femmes, châles, vestes d'hiver, gants, polos, croquettes pour chiens, etc.

Selon les radars de l'aéroport, il est tombé 13 mm de pluie ce 23 décembre, et des rafales ont soufflé à 51,9 km/h : ce jour fut le plus venteux et un des plus pluvieux du mois. Difficile de tomber sur une météo pire que celle-ci ! Et pourtant, nous avons passé une longue et magnifique soirée tous réunis !

Nous avons tendu un tarp pour nous abriter et avons partagé un repas délicieux, varié et encore chaud. Le repas terminé, nous avons discuté durant plusieurs heures, écouté de la musique, et surtout beaucoup ri ! Notre cher habitué nous a reparlé à maintes reprises et avec émotion de ce moment particulier passé ensemble.

24, 31 décembre et 1er janvier

Le soir du 24 décembre, nos vélos chargés de gros sacs remplis de nourriture, de boissons chaudes et de cadeaux, nous sommes partis sillonner la ville. Nous avons été surpris du grand nombre de personnes rencontrées dans la rue ce soir-là.

Le 31 décembre, nous avons été frappés par le contraste entre l'effervescence de la ville en fête et le fait que, pour de nombreuses personnes à qui nous rendions visite, rien ne différait concrètement de leur soirées habituelles, excepté pour certain.e.s une mélancolie accrue.

Le 1er janvier, dans une ville au repos, nous sommes allés entamer l'année nouvelle dans la rue, et offrir encore des cadeaux pour apporter un peu de chaleur et de joie.

L'accueil que nous ont réservé les personnes nous a fait chaud au cœur, en témoignant de la pertinence d'une présence dans la rue ces soirs-là. La plupart nous ont remerciés tout particulièrement de leur rendre visite durant cette période.



TEMOIGNAGE DE LAMINE

Nous rencontrons Lamine régulièrement depuis le début des activités de l'association en avril 2022. Il a accepté de nous offrir son témoignage sur sa situation d'une part, et sur sa vision des maraudes. Nous le remercions de tout cœur pour ce partage.

Parce qu'il est puissant et complet, ce témoignage n'a été ni tronqué, ni modifié.

“ Je vis à Genève depuis longtemps. En 2006, j'ai eu un accident en travaillant, je me suis fait shooter par une voiture. Je suis allé à l'hôpital pour la première fois, ils m'ont fait des opérations, m'ont mis des plaques en métal. L'accident m'a perdu, m'a transformé. Depuis, mon corps n'arrive pas à s'adapter. Je n'ai pas de maladie, mais même si cela fait très longtemps, **j'ai de la peine à m'habituer au nouveau Lamine, à ma façon de marcher, à mon estomac qui me fait mal.** Je suis très sportif, mais maintenant je n'arrive pas à faire autant de sport qu'avant, alors ça me dérange. **Mais à part ça, tout va très bien pour moi.**

La voirie débarrasse des fois mes affaires. J'aimerais qu'ils me laissent. Mes gros chariots m'ont déformé, c'est difficile de toujours les déplacer avec moi. Je suis coincé avec tous mes bagages, je suis « monsieur bagages » ! Donc j'aime le parc où je dors, parce que j'y suis bien, je suis libre et je suis avec les gens. J'ai habité dans plusieurs parcs, mais aucun n'était aussi bien que celui-ci. Ici, c'est un point de rencontre, je rencontre tout le temps des gens.

Je n'ai pas de téléphone, mais si tu veux me trouver, c'est facile, je suis toujours là. Certaines personnes me donnent un coup de main, me soutiennent. Je préfère rester au parc, si j'étais en hébergement d'urgence, je n'aurais pas le privilège de rencontrer toutes ces personnes.

Des fois, les gens sont dérangés en me voyant, parce qu'il fait froid, ou chaud, mais personnellement, c'est mon mode de vie, je suis comme ça depuis longtemps. **J'aimerais travailler. Ce qui manque, c'est le travail, pas seulement pour moi, on a tous besoin d'activité.**

Votre travail, c'est d'abord un travail du cœur, et en plus c'est du travail social. Vous travaillez avec la plaisanterie, avec amour, c'est ça qui est magnifique. C'est un gros truc, le service que vous rendez. Ça m'apporte beaucoup de choses. Venez quand vous voulez, quand vous arrivez, j'arrête tout ce que je suis en train de faire, ça me réchauffe !

En venant, vous donnez un moment de détente. Vous donnez des encouragements, du soulagement, ça aide, ça donne de la force. Des fois, je suis bloqué, parce que je n'ai pas pu passer un moment avec quelqu'un dans la journée. Tu as besoin de quelqu'un à côté de toi, d'un moment de partage. Pour soulager les douleurs, tu as besoin de passer un moment avec quelqu'un, de te plaindre à quelqu'un, d'être encouragé. **Je trouve des solutions dans ma tête, quand on parle ensemble.** Quand on se connaît depuis longtemps, ça devient la famille.

Aujourd'hui, j'étais tout seul ici. Une amie m'avait dit qu'elle viendrait, mais elle n'est pas venue. Puis j'ai eu droit à ma surprise, votre visite ! **C'est magnifique de vous voir arriver à l'improviste !** Souvent, j'ai besoin que vous veniez et vous arrivez, c'est génial. Par exemple, je suis en train de penser que j'ai mal à la tête ou mal au cœur, j'ai besoin de passer un moment avec quelqu'un avant de m'endormir et « boum », vous arrivez, c'est magnifique !



Des fois, on a mal à la tête, mais ce n'est pas une maladie, c'est seulement qu'on a besoin de parler à quelqu'un. Parce que c'est vraiment difficile, la vie. Passer la journée, c'est difficile, des fois, on ne sait pas quoi faire.

Parfois, j'ai besoin d'informations, si j'ai des petits soucis. A cause du langage, des fois je n'arrive pas bien à expliquer à quelqu'un ce que je veux, où je n'arrive pas à comprendre certaines choses, parce que je n'ai pas assez d'informations, je n'arrive pas à comprendre comment ça fonctionne. Mais **le fait de discuter avec vous m'aide à avoir des idées, à être créatif et à comprendre les autres personnes, celles qui ont besoin d'un coup de main, je leur donne des informations.** Ça me donne envie d'aider aussi, de faire des choses bénéfiques pour les autres. **Ça enlève la colère, on devient une famille sociale.** Pour moi c'est agréable, aider devient une fierté, et quand j'aide quelqu'un, il devient mon ami. J'apprends pas mal de choses avec vous.

Beaucoup de personnes dorment dehors, vous rendez service à beaucoup de gens qui vous connaissent, pas seulement à moi. Il y a beaucoup de gens qui viennent chez moi, de partout dans le monde. Mon travail, c'est faire le lien entre les gens, un travail social international, je suis un point de contact, les gens viennent vers moi pour avoir ce contact.

Quand mes connaissances vous rencontrent ici, ils demandent ensuite de vos nouvelles, « le garçon et la fille sociaux ». **Parfois, ils ont besoin d'informations et demandent après vous.**

En vous voyant, ça permet d'aller de mieux en mieux, et en plus ça crée la paix. Des fois mes amis me demandent où sont mes amis, je leur dis que vous êtes des travailleurs sociaux. Des gens sont ici pour vous rencontrer, pas pour manger. Il y a aussi des gens qui viennent ici juste pour écouter. Ceux qui vous trouvent ici sont heureux, ils ont une bonne impression. Avant, on se bagarrait parfois ici, mais depuis que vous venez c'est la paix. **Je vous remercie, parce que vous créez des bons liens et de la solidarité entre les gens.**

J'aimerais que vous puissiez approfondir votre travail, vous agrandir. **Parce que pour moi, les déplacements c'est un gros problème, à cause de mes bagages, alors le contact dans le parc, c'est important.** Aujourd'hui je n'ai pas assez parlé, j'ai envie de parler beaucoup. J'aimerais que vous arriviez à grandir pour faire une plus grande famille, qu'on n'ait plus peur, qu'on soit à l'aise, qu'on se connaisse les uns les autres, qu'on crée des nouveaux liens.

L'effort que vous faites n'a pas de prix. **Vous ne donnez rien, mais le fait que vous vous déplaciez pour venir nous voir, c'est ça qui est précieux, c'est de l'amour,** et les gens qui vous rencontrent chez moi n'oublient pas ça. Ces petits moments vécus avec vous ne s'oublient jamais, ces liens sont magnifiques. On a besoin de ces moments de détente, de l'amour que vous amenez. **Si vous arrivez à grandir avec votre association, arrivez à faire plus, ça sera génial.**

Vis dans la paix, renforce la liberté, la fraternité, la solidarité, l'entraide, l'amour entre les gens, et après on sera bien, ça va faciliter la ville ! "





STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

Composition du comité

L'Association Maraude de Genève est placée sous la responsabilité d'un comité de quatre personnes qui assure le bon fonctionnement de cette dernière conformément à ses statuts. En 2022 le comité est composé de :

Irina Dinbergs	Juriste	Présidente
Lena Rusillon	Ambulancière et étudiante en médecine	Vice-présidente
Eric Gardiol	Ex-administrateur de l'Association pour le Bateau Genève	Trésorier
Yvan Methenitis	Conseiller en emploi à la fondation Qualife	Secrétaire

Equipe professionnelle

En 2022 l'équipe professionnelle est composée de deux travailleur.euse.s sociaux.ales :

Saskia Newell	Travailleuse sociale	Codirectrice
Jérôme Clément	Travailleur social	Codirecteur

Nous souhaitons dès que possible renforcer l'équipe de base : dans un premier temps par des travailleur.euse.s sociaux.ales en extra, puis par un deuxième binôme fixe. Ceci nous permettra d'augmenter notre temps de présence sur le terrain, davantage de suivi, de travail en réseau, et également de bénéficier d'une plus grande variété d'approches et de compétences au sein de l'équipe. Nous souhaitons ainsi renforcer également le volet animations et médiations.

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION



Antoine CRESSIER
Rte de Malagnou 60
1208 Genève

Carole CLEMENT
Rue Versonnex 19
1207 Genève

Attestation de vérification aux comptes 2022 de l'association « Maraude de Genève »

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié, conformément aux dispositions légales, les comptes annuels au 31 décembre 2022.

Sur la base de nos contrôles, nous avons constaté que :

Le bilan et le compte de profits et pertes concordent avec la comptabilité ;
La comptabilité est tenue avec exactitude ;
Les salaires et charges sociales sont correctement enregistrés et décomptés ;
L'état de la fortune sociale et le résultat sont conformes aux normes comptables ;

Il en ressort :

Un total de bilan de CHF15'369.26 au 31.12.2022 avec un total de produits de CHF 20'000.- et des charges de CHF 20'036.25 faisant ressortir un résultat négatif de CHF 36.25 pour l'exercice comptable 2022.

Sur la base de notre examen, nous vous proposons d'approuver les comptes 2022 qui vous sont soumis.

Genève, le 27 janvier 2023


Antoine CRESSIER


Carole CLEMENT

Annexes : bilan au 31.12.2022
compte de résultat 2022

COMPTES DE L'ASSOCIATION

Bilan au 31 décembre 2022

ACTIFS	31.12.2022
Actifs circulants	
Caisse	400,00
Compte Postfinance	14'296,17
Produits à recevoir	673,09
Total actifs circulants	15'369,26
TOTAL ACTIFS	15'369,26

PASSIFS	31.12.2022
Fonds étrangers	
Dons/subventions reçus d'avance	10'000,00
Salaires et charges à payer	4'210,06
Autres charges à payer	45,45
Fonds étrangers à court terme	14'255,51
Fonds propres	
Capital de l'association	1'150,00
Perte	-36,25
Fonds propres	1'113,75
TOTAL PASSIFS	15'369,26



COMPTES DE L'ASSOCIATION

Compte de pertes et profits au 31.12.2022

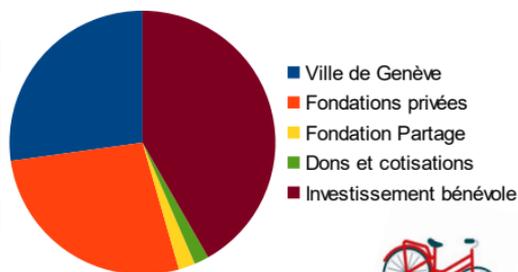
PRODUITS	31.12.2022	Budget 2022
Dons reçus		
Dons de fondation privée	10'000,00	10'000,00
Subvention Ville de Genève	10'000,00	10'400,00
Dons reçus	20'000,00	20'400,00
TOTAL DES PRODUITS	20'000,00	20'400,00

CHARGES	31.12.2022	Budget 2022
Fournitures et frais d'animations	59,00	200,00
Matériel et pharmacie	0,00	185,00
Salaires et charges sociales	19'669,50	19'375,00
Frais bureau	98,95	300,00
Frais téléphone	19,80	150,00
Frais de compte	60,00	60,00
Assurance RC	129,00	130,00
TOTAL DES CHARGES	20'036,25	20'400,00
Perte	-36,25	

Entre avril et juin 2022, l'activité de l'association fut intégralement bénévole. Le travail social de terrain a été rémunéré de juillet à décembre 2022.

Résumé des subventions, dons, cotisations et investissement bénévole (*ci-dessous en équivalent salaire brut de juillet à décembre 2022) :

Ville de Genève	10'000.-
Fondations privées	10'000.
Fondation Partage (dons en nature)	742.-
Dons et cotisations	650.-
Investissement bénévole*	15'346.-





REMERCIEMENTS

En moins d'une année de vie, l'association Maraude de Genève a déjà parcouru bien du chemin!

Ceci a été possible grâce au soutien des nombreuses personnes qui lui ont accordé leur temps, leurs compétences, leur pertinence et leur bienveillance.

Nous tenons à remercier chaleureusement chacune d'entre elles, sans qui l'action de la Maraude ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui!

Nous remercions également les membres de l'association, les donateurs, la Ville de Genève ainsi que la fondation Partage.



AVEC · LE · SOUTIEN
· · · · · DE · LA
VILLE · DE · GENÈVE



Nous soutenir :

IBAN : CH77 0900 0000 1592 1058 3

ASSOCIATION MARAUDE DE GENEVE

Rue Tronchin, 23

1202 Genève

maraudegeneve@gmail.com



Photos :

Eric Roset

Date de dépôt : 5 mars 2024

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de Marc Falquet

Les pétitionnaires expliquent que les habitants du quartier de Saint-Jean souffrent depuis plus de quatre ans des agissements d'un groupe de Roms d'une cinquantaine de personnes.

Ils se plaignent d'une situation catastrophique au niveau de l'hygiène, du bruit, des conflits et bagarres entre clans et de la dangerosité de ces gens envers les personnes âgées. Certaines se sont fait spolier, ont été forcées de remettre leurs cartes bancaires et se sont fait extorquer de l'argent. Ils indiquent que des anciens du quartier ont été intimidés et qu'un certain nombre sont traumatisés et n'osent plus sortir de chez eux. L'église du quartier a dû être barricadée par la Ville de Genève. Les commerçants sont exaspérés en raison des vols à l'étalage commis par les enfants des Roms. Il est fait également état de prostitution de femmes et d'enfants, avec témoignages à l'appui.

Lorsque les Roms occupaient la maison de quartier, selon les pétitionnaires, la police devait intervenir quasiment chaque jour. Actuellement, la situation s'est calmée à Saint-Jean, mais les nuisances se sont déplacées dans le quartier des Charmilles.

Les habitants contraints de subir les conséquences de la permissivité

Les autorités municipales et cantonales donnent l'impression de traiter le sujet avec une certaine résignation, voire une insouciance nonchalante. Ils ont indiqué que les Roms viennent à Genève comme « touristes » et n'ont de ce fait pas besoin d'autorisation de séjour. Elles constatent avec un certain soulagement que ce groupe a quitté le quartier de Saint-Jean pour s'installer aux Charmilles.

La migration du groupe dans le quartier d'à côté ne semble ni interpellier ni inquiéter les autorités. Il est pourtant de leur responsabilité de se demander si ce déplacement a permis de résoudre les incivilités, le désordre, les bagarres entre clans, le déversement d'immondices dans l'espace public, la mendicité organisée, l'intimidation et l'extorsion de personnes âgées et vulnérables, la

prostitution de mineurs, les vols à l'étalage commis par leurs enfants, etc. Se poser la question, c'est déjà y répondre.

Il est important de faire la distinction entre soutien et permissivité.

Soutenir signifie offrir une aide bienveillante dans un respect mutuel. Permettre conduit, dans le cas précis de ces Roms, à des cycles destructeurs où l'individu et le groupe, encouragés par la permissivité, ne prennent pas la responsabilité de leurs actes. Le plus grand bien que l'on puisse leur faire, c'est de les confronter aux conséquences de leurs choix et de leurs actes ; ceci pour leur permettre d'apprendre, d'évoluer, au travers de dispositions, de sanctions, permettant d'assurer durablement la sécurité dans les quartiers.

Notre rôle n'est pas de tout accepter, mais d'imposer un cadre, des règles, avec des limites claires et saines.

Accepter les incivilités et autres pratiques délictueuses et douteuses de ce groupe : NON.

Les habitants, tout particulièrement les personnes âgées, doivent être sérieusement protégés. Il est inadmissible que nos aînés se fassent intimider, extorquer, au point d'être traumatisés et de ne plus oser sortir de chez eux.

La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) est systématiquement violée

L'article 5 sur les conditions d'entrée de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) stipule que pour entrer en Suisse, tout étranger doit notamment :

b. Disposer des moyens financiers nécessaires à son séjour. Ce groupe de Roms vient s'installer à Genève sans posséder les moyens financiers nécessaires à leur séjour. Ils vivent d'expédients, perçoivent des aides diverses, sous le couvert du statut de « touristes ». Ils violent de ce fait systématiquement les conditions d'entrée en Suisse.

c. Ne représenter aucune menace pour la sécurité et l'ordre publics ni pour les relations internationales de la Suisse. Etant donné leur comportement, leurs agissements, ces gens ont démontré qu'ils représentent une menace avérée pour la sécurité des citoyens et l'ordre public (personnes âgées traumatisées, disputes et bagarres entre clans, déversement de détritres et d'immondices dans l'espace public, etc.)

Le séjour en Suisse de touristes ressortissants de l'UE est soumis à des règles

Mis à part les conditions financières nécessaires à leur séjour et le respect de l'ordre public, ils sont contraints à respecter des durées maximales de séjour. Un touriste peut séjourner 90 jours dans notre pays, sur une période de 180 jours, c'est-à-dire deux fois trois mois par année au maximum. Pour tout séjour sans activité lucrative dépassant 90 jours d'affilée, les citoyens de l'UE doivent s'annoncer auprès de leur commune de domicile et demander une autorisation de séjour.

D'après les pétitionnaires, le groupe de Roms installé à Saint Jean s'était fixé dans le quartier en quasi-permanence durant une période de quatre ans, avant de déménager dans le quartier des Charmilles. Il semblerait qu'il y ait de fortes lacunes au niveau des contrôles pour faire respecter la durée de séjour.

La mendicité organisée viole systématiquement le cadre légal. Appliquer la loi, c'est commencer à protéger la population.

Ce groupe de Roms vient à Genève non pas pour visiter notre canton, mais spécifiquement pour s'adonner à la mendicité ainsi qu'à d'autres pratiques douteuses ou illicites visant à rapporter de l'argent facilement et sans travailler. A travers leur structure organisée et clanique (*groupe de personnes réunies autour d'un chef, partageant les mêmes valeurs et parfois de la même famille*), ils contreviennent incontestablement l'article 11A, lettre a, de la loi sur la mendicité, et enfreignent de surcroît régulièrement les autres dispositions prévues par cette loi.

La loi 12881 sur la mendicité a été adoptée par le Grand Conseil le 10 décembre 2021. Sur le fond, la loi consiste en un nouvel article 11A de la loi pénale genevoise :

Art. 11A⁽⁷⁾ Mendicité

¹ Sera puni de l'amende :

- a) quiconque aura mendié en faisant partie d'un réseau organisé dans ce but ;
- b) quiconque aura mendié en adoptant un comportement de nature à importuner le public, notamment en utilisant des méthodes envahissantes, trompeuses ou agressives ;
- c) quiconque aura mendié :
 - 1° dans une rue, un quartier ou une zone ayant une vocation commerciale ou touristique prioritaire ; le Conseil d'Etat établit et publie la liste des lieux concernés,

- 2° aux abords immédiats des entrées et sorties de tout établissement à vocation commerciale, notamment les magasins, hôtels, cafés, restaurants, bars et discothèques,
- 3° aux abords immédiats des entrées et sorties de tout établissement à vocation médicale, notamment les hôpitaux, établissements médico-sociaux et cliniques,
- 4° aux abords immédiats des entrées et sorties de tout établissement à vocation culturelle, notamment les musées, théâtres, salles de spectacle et cinémas,
- 5° aux abords immédiats des banques, bureaux de poste, distributeurs automatiques d'argent et caisses de parking,
- 6° aux abords immédiats des entrées et sorties de tout établissement à vocation éducative, notamment les crèches, écoles, cycles d'orientation et collèges,
- 7° à l'intérieur et aux abords immédiats des entrées et sorties des marchés, parcs, jardins publics et cimetières,
- 8° à l'intérieur et aux abords immédiats des entrées et sorties des gares, ports et aéroports,
- 9° à l'intérieur des transports publics,
- 10° aux abords immédiats des arrêts de transport public et des amarrages de bateaux, de même que sur les quais ferroviaires,
- 11° aux abords immédiats des lieux cultuels.

² Quiconque aura mendié en étant accompagné d'une ou plusieurs personnes mineures ou dépendantes, ou qui aura organisé la mendicité d'autrui, notamment en lui assignant un emplacement, en lui imposant un horaire ou en mettant à sa disposition un moyen de transport, sera puni d'une amende de 2 000 francs au moins.

La loi est entrée en vigueur le 12 février 2022. Son entrée en vigueur n'a pas été retardée par les recours et elle est bien applicable.

Les articles 11C et 11D de la LPG sur la souillure et le trouble de la tranquillité publique sont régulièrement bafoués.

Art. 11C Souillure Le groupe de Roms, installé maintenant aux Charmilles, se retrouve également concerné par le respect de l'article 11C de la loi pénale sur les souillures, qui punit entre autres l'abandon d'immondices dans l'espace public.

Art. 11D Trouble à la tranquillité publique Ce groupe de Roms qui se bagarre ouvertement avec un clan rom rival tombe sous l'article 11D de la loi pénale genevoise qui punit les troubles à la tranquillité publique.

Pour la minorité, les récriminations des pétitionnaires sont justifiées et toujours d'actualité. Le déplacement de ce groupe de Roms dans un autre quartier n'est pas considéré comme une réponse satisfaisante à la

problématique de cette pétition, mais plutôt comme un affront fait aux victimes et aux habitants.

Au vu de ce qui précède, considérant la gravité des faits, nous demandons que des mesures d'éloignement du territoire soient prononcées à l'encontre des membres de ce groupe de Roms.

Nous vous proposons d'adresser cette pétition au Conseil d'Etat afin qu'il considère sérieusement la problématique des nuisances occasionnées par les pratiques de ce groupe. Qu'il fasse appliquer toutes les dispositions légales fédérales et cantonales pour restaurer l'ordre public et permettre de protéger efficacement et durablement les habitants, particulièrement les personnes âgées et vulnérables.

Date de dépôt : 5 mars 2024

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de Jean-Marie Voumard

La pétition 2184 a été déposée par deux habitantes du quartier de Saint-Jean afin d'alerter les autorités cantonales sur les faits insoutenables se déroulant quotidiennement juste sous leurs fenêtres depuis plusieurs années. Les pétitionnaires ont également brossé un portrait glaçant des situations qui se produisent devant la maison de quartier de Saint-Jean, aux Charmilles, dans le préau de l'école primaire de Geisendorf, devant l'Eglise Sainte-Jeanne de Chantal et qui impliquent essentiellement des personnes issues de la communauté rom : dépotoirs-dortoirs à ciel ouvert, bagarres et disputes interminables, affrontements claniques entre bandes rivales, nuisances sonores, mendicité, vols à l'étalage, etc.

Plus graves encore, des faits de prostitution infantile ont aussi été rapportés devant la commission ! Une situation inimaginable dans une ville comme Genève au XXI^e siècle. Certains riverains, notamment parmi les personnes âgées, n'osent même plus sortir de chez eux par crainte de se faire détrousser.

Lorsque les polices cantonales et municipales sont saisies pour intervenir en vue de rétablir l'ordre, les personnes s'évaporent dans la nature avant de revenir par la suite. Quand finalement elles sont interpellées, elles se déplacent dans des lieux adjacents, de telle sorte que les problèmes vont et viennent d'un endroit à un autre sans qu'il n'y ait jamais véritablement de solution pérenne.

Des associations comme Caritas Genève œuvre pour instaurer une médiation entre cette communauté rom et les habitants et pour tenter de désamorcer les nombreux conflits de voisinage. Toutefois l'association a reconnu les difficultés survenues à la suite d'une arrivée massive de Roms dans le canton en mars 2023 qui n'a rien arrangé à la situation déjà déplorable.

Enfin, comme l'a évoqué en commission la cheffe de la police, M^{me} Monica Bonfanti, la problématique liée aux incivilités des personnes issues de la communauté rom est un phénomène cyclique. En effet, les Roms qui viennent à Genève sont admis à séjourner légalement pour une période de trois mois au plus. Ces derniers sont bien au fait des législations genevoises et opèrent donc un tournus régulièrement pour éviter les sanctions. Après un

retour au pays pour passer les fêtes de fin d'année, ils reviennent dans la région en transitant par la France et recommencent leur petit manège interminable.

Du point de vue de la minorité de la commission des pétions, il n'est pas admissible que des personnes extérieures au canton viennent se livrer pendant trois mois chaque année à des infractions à Genève en causant de nombreux désagréments à la population locale, comme si cela pouvait constituer une activité normale. La normalité implique nécessairement le respect des lois et de la tranquillité publique.

Au vu des doléances exprimées à cet égard par les pétitionnaires, nous estimons que celles-ci sont parfaitement légitimes et qu'elles méritent largement d'être soutenues. C'est pourquoi nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer la P 2184 au Conseil d'Etat.